

feminist

ACTION

NEWS FROM THE NATIONAL ACTION COMMITTEE ON THE STATUS OF WOMEN

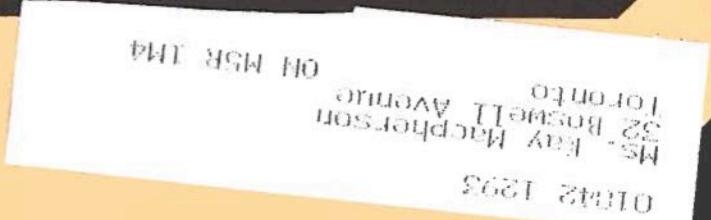


Vol. 3 No. 2

*Dr. Henry Morgentaler and Norma Scarborough,
Pro-Choice Rights Action League*

March 1988

National Action Corp.
344 Bloor Street W.
Toronto, Ontario M5S
ISSN 0831-3377



Letters

Victorious Nurses Grateful for Support

The Editor:

On behalf of the United Nurses of Alberta (UNA), I would like to extend the deep appreciation we feel to all of the women's groups who sent us letters and telegrams of support during our recent strike. From coast to coast, NAC member groups sent messages of solidarity to UNA, and letters demanding fair treatment to our employers and to the Alberta government.

In particular, we extend our thanks to Rebecca Coulter, NAC Alberta representative, for the liaison work she did between NAC and UNA, and for the personal work she did in the strike.

As you are aware, United Nurses of Alberta has been engaged in a bitter dispute with the Alberta Hospital Association (AHA).

We began bargaining in October of 1987, and at that time the hospital employers tabled proposals encompassing massive takeaways including a 3 per cent wage rollback, loss of seniority rights in layoffs, scheduling concessions, and takeaways in sick leave, worker's compensation and disability benefits.

In 1983, our hospital nurses were specifically named as "essential" in the infamous Bill 44 which is now part of the Labour Relations Act of Alberta. As such we have not had the legal right to strike since 1983.

UNA's position is that our members alone will decide if or when we will go on strike for an improved offer. In the face of the employers' offer of October, UNA members decided to hold a strike vote on January 22. Before this vote was held, the AHA applied to the Labour Relations Board (LRB) for a cease and desist order to prohibit the strike vote.

All 104 affected UNA Locals voted on January 22, in defiance of the cease and desist directive of the LRB - a directive later filed as a court order. An overwhelming strike mandate enabled the negotiating committee to call a strike for January 25. The AHA once again obtained a

cease and desist order prohibiting the strike. This directive was also later filed as a court order. One hundred and four hospital Locals went on an illegal strike on January 25. Ten thousand Alberta nurses exercised their right to strike for an improved offer.

The strike lasted 19 days. In that time, we were charged by the Attorney-General with criminal contempt. We were found guilty and fined \$250,000. A second criminal contempt charge for continuing the strike after being found guilty will be heard on February 17. Both unlimited fines and unlimited jail sentences are for the judge to determine. About 200 individual nurses were personally charged with civil contempt along with their 25 or so Locals. Sixty-two of these nurses and many of their Locals have been found guilty and are being sentenced. Fines range from \$250 per individual to \$1,000 per Local. More than 2,000 nurses have been disciplined by their employers, and 150 or more have been terminated.

On February 10, our negotiating committee was ready to sign a Memorandum of Settlement to secure a collective agreement. The AHA agreed to all our back-to-work conditions-- full amnesty, reinstatement, no further charges -- but refused to revoke their application for the cessation of dues deductions for six months. On February 11, they conceded on this demand and agreed to deduct dues. Our negotiating committee signed a memorandum of settlement. On February 12, UNA members voted on whether to continue strike action. In the face of the second criminal contempt charge, civil contempt sentence, and escalating terminations, the members voted overwhelmingly to return to work with a negotiated collective agreement, an intact union, a dues deduction mechanism, and full amnesty. By February 15, all 10,000 nurses were back to work.

UNA did not go on strike to change the labour laws of Alberta. We struck for a negotiated collective

continued on page 5

CONTENTS

Morgentaler Decision 1
 A Tribute to Carole Geller. 2
 Annual General Meeting 3
 Reproductive Technology 4
 Organizational Review. 4
 Social Solidarity. 5

COMMITTEE REPORTS

Employment (Bonnie Robichaud) . 6
 Training & Education 6
 Committee in Support of
 Native Women 7
 Justice 7
 Canadian Foreign Policy. 8
 Survival of the Planet. 9
 Visible Minority & Immigrant
 Women. 9
 Employment (Mary Pitawanakwat) .10

REGIONAL REPORTS

Newfoundland & Labrador11
 Nova Scotia.11
 Prince Edward Island11
 New Brunswick.12
 Quebec.12
 Southern Ontario13
 Saskatchewan.13
 Alberta.14
 Northwest Territories14
 South-Central
 British Columbia15
 Northern British Columbia
 & Yukon.15

Cover photo: Lorna Rapson Ferguson
 Illustrations: Dawna Gallagher

Vol. 3, No. 2
 March 1988

Feminist Action is published eight times a year by the National Action Committee on the Status of Women, 344 Bloor St. W., Suite 505, Toronto, Ontario M5S 1W9. (416) 922-3246 (T.D.D.)

Subscription rates: Individual \$15.00;
 Institutions, U.S. & Overseas \$25.00.

ISSN 0831-3377

Editor: Elizabeth Amer
 Publications
 Co-ordinator: Maxine Hermolin
 Translation: Gilbert Bélisle

We welcome your announcements and local news. However, we regret that unsolicited manuscripts cannot be returned.

SUPREME COURT DECISION TURNS DEMONSTRATION INTO CELEBRATION

by Robin LeDrew
Reproductive Choice Committee Chair

As women's groups prepared to respond to the Supreme Court decision in the Morgentaler case, we scarcely allowed ourselves to consider the possibility of victory. But on January 28, demonstrations planned across the country turned into celebrations. Dr. Henry Morgentaler was acquitted, Section 251 of the Criminal Code was thrown out, and the Supreme Court made a more conclusive defence of our rights than we had dared to expect.

However unexpected, the Supreme Court decision was the only logical conclusion to an historical process which included the universal Declaration of Human Rights of 1948, the U.N. adoption of the Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination Against Women in 1980 and its Canadian ratification in 1981, and the Canadian Charter of Rights of 1982. In finding the federal abortion law to be in violation of the Charter, the Supreme Court considered four decades of international pressure for women's rights.

Much of this pressure came from the efforts of the Canadian pro-choice lobby. CARAL and many provincial pro-choice groups have been in the front lines of this struggle for years. Dr. Morgentaler is a hero and many other doctors deserve thanks for their support, but millions of Canadian women can take credit for this victory!

The legal groundwork for the Supreme Court decision was set in 1969. Then the abortion law was reformed to recognize that the interest of a pregnant woman could take precedence over the interest of the State in protecting the fetus when "the continuation of the pregnancy would be likely to endanger her life or health."



Photo: David Smiley

While this law was a compromise that did not meet women's needs, it set a minimum standard in interpreting Section 7 of the Charter which guarantees everyone the "right to life, liberty and security of the person."

As the judgement written by Chief Justice Dickson pointed out, "Forcing a woman, by threat of criminal sanction, to carry a fetus to term unless she meets certain criteria unrelated to her own priorities and aspirations, is a profound interference with a woman's body and thus an infringement of security of the person."

The judgement of Madame Justice Bertha Wilson was particularly far-reaching. She pointed out that the "right to liberty contained in Section 7 guarantees every individual a degree of personal autonomy over important decisions intimately affecting his or her private life. Liberty in a free and democratic society does not require the State to approve such decisions, but it does require the State to respect them. A woman's decision to terminate her pregnancy falls within this class of protected decisions... The decision whether or not to terminate a pregnancy is essentially a moral decision, and

in a free and democratic society the conscience of the individual must be paramount to that of the State."

Justice Wilson did not deny the State all interest in the developing fetus, however. She judged that the fetus should be seen in "developmental and differential terms" and that it was up to the legislature to determine the point at which the State's interest becomes compelling.

In spite of this and other references to possible future limitations to women's autonomy, pro-choice groups had cause to celebrate. Not only was Dr. Morgentaler free, not only were the clinics legalized, but the larger issue of women's right to life, liberty and security of the person was affirmed. The Supreme Court decision was a victory indeed.

But by the evening of January 28, it was clear that we would not be able to rest on our laurels. B.C. was the first province to break the euphoria by announcing that medicare would still only cover abortions approved by committees in accredited hospitals. This position was later modified, but at this writing even a victim of rape or incest cannot get an abortion covered by medicare in B.C.

Ontario and Quebec represent the other end of the spectrum, but there are still problems. In Ontario, abortion committees were disbanded and some medicare funding for clinics was assured, but at unreasonably low levels. In Quebec, where hospitals and some clinics have performed medicare-funded abortions for years, the Quebec Coalition for Free Choice is now pressing to make abortions available in all 168 clinics and is calling for more women's health centres.

Manitoba will also have a clinic, but its funding is unclear. The rest of the provinces are less progressive.

Last but not least, Justice minister

Ray Hnatyshyn announced that the federal government would draft a new abortion law and that for Ottawa, new legislation is an "urgent priority."

What can NAC and its member groups do? We must oppose any attempt to re-criminalize abortion, including any federal law prohibiting abortions when a certain stage of the pregnancy has been reached. NAC believes that the decision to have an abortion should remain between a woman and her doctor.

Let us remember that standard medical practice for the past 20 years has limited abortions to the first two trimesters. *Less than one-half of one percent* of abortions were ever performed after 20 weeks, and these were for three reasons: grave fetal deformity, life-threatening pregnancies and unavailability of early abortions.

The introduction of a federally-legislated cut-off date would create grave problems in cases of fetal deformity and life-threatening pregnancies. It would not improve access to early abortions for groups such as poor women and inexperienced teenagers.

NAC and its member groups must also mobilize pressure on the issue of medicare funding. We must remind the federal government of its responsibility to use the Canada Health Act to ensure equal access and equal funding for abortion services everywhere in Canada.

Let Ottawa and your provincial government (including your M.P. and M.P.P.) know that you are pleased with the Supreme Court judgement and are opposed to any legislation or policies that would subvert the spirit of this decision. Write letters to the editor and call phone-in shows to say so.

Contact pro-choice groups at the following addresses to offer them whatever support they need:

ONT. COALITION FOR ABORTION RIGHTS
Box 753, Sta. P, Toronto, Ontario M5S 2Z1

CARAL NATIONAL
344 Bloor St. W. Suite 306
Toronto, Ontario M5S 1W9

CARAL FRASER VALLEY
Box 553, Fraser Valley, B.C. V4B 5G4

COALITION FOR CHOICE
Suite 300, 1005 Broad Street
Victoria, B.C. V8W 2A1

CONCERNED CITIZENS FOR CHOICE
P.O. Box 24617, Station C
Vancouver, B.C. V5T 4E1

A Tribute to Carole Geller

by Fleurette Osborne

Carole Geller, former executive director of the Saskatchewan Human Rights Commission, consultant on affirmative action to the Canadian Employment and Immigration Commission and former executive director of the Pay Equity Bureau of Manitoba died on November 8.

Carole has a long history as an activist in the women's movement and was passionately committed to equality and the protection of human rights, not only for women but for everyone. She was an inspiration to those who came to know her, and many women have become ardent and committed feminists because of her commitment to issues of equality, justice and human rights. Her contribution to society in human rights and pay equity will never be forgotten.

Nothing expresses her attitude and the Carole Geller we all knew, better than Nellie McClung's words: "Never apologize; never retract; never explain; get the thing done and let them howl."

The Carole Geller Human Rights Award has been established by the Canadian Human Rights Reporter. It will be awarded each year to a person who has made an outstanding contribution to the advancement of rights for disadvantaged Canadians or to the developments in the human rights field. Tax deductible donations and recommendations for award recipients can be made to:

The Carole Geller Human Rights Award
c/o Canadian Human Rights Reporter,
213 - 810 West Broadway
Vancouver, B.C. V5Z 4C9

CARAL EDMONTON
Abortion by Choice
Box 4098, Edmonton, Alberta T6E 4S8

CARAL FORT MCMURRAY
190 Highland Close
Fort McMurray, Alberta T9H 3T5

CARAL GRANDE PRAIRIE
10235 107th Ave.
Grande Prairie, Alberta T8V 1M2

CARAL REGINA
Citizens for Reproductive Choice
Box 3474, Regina, Sask. S4P 3J8

SASKATOON ABORTION RIGHTS ASSO.
Box 7586, Saskatoon, Sask. S7M 4R4

PERSONAL RIGHTS ASSOCIATION
Box 1131, Weyburn, Sask. S4H 2Z4

CARAL KINGSTON
Box 1541, Kingston, Ontario K7L 5C7

CARAL OTTAWA
Box 7057, Ottawa, Ontario K1L 8E2

CUARAL
Carleton Univ. Women's Centre
Colonel By Drive, Ottawa, Ontario

CARAL PETERBOROUGH
Box 2293, Peterborough, Ontario K9J 7Y8

COALITION QUÉBÉCOISE POUR LE DROIT
À L'AVORTEMENT LIBRE ET GRATUIT
C.P. 1261, Succ. des Jardins
Montréal, Québec H5B 1C4

CARAL MONCTON (ACDA)
Box 474, Moncton, N.B. E1C 3L9

CARAL HALIFAX
Box 101, Station M
Halifax, N.S. B3J 2L4

CARAL PICTOU COUNTY
Box 873, New Glasgow, N.S. B2H 5K7

CARAL ST. JOHN'S
Box 6072, St. John's, Nfld. A1C 5X8

CARAL P.E.I.
81 Prince Street
Charlottetown, P.E.I. C1A 4R3

CITIZENS FOR REPRODUCTIVE CHOICE
Box 208, Sub. P.O. #1
Moose Jaw, Sask. S6H 4N8

CARAL WINNIPEG
251 Garfield St., Winnipeg, Manitoba R3G 2M1

COALITION FOR REPRODUCTIVE RIGHTS
P.O. Box 51, Station L
Winnipeg, Manitoba R3H 0Z4

CARAL THUNDER BAY
Box 3134, Thunder Bay, Ontario P7B 5E8

WINDSOR ASSOCIATION
FOR REPRODUCTIVE CHOICE
1228 Ouellette Avenue
Windsor, Ontario N8X 1J5

CARAL LONDON
Box 2782, Station A
London, Ontario N6A 4H4

CARAL UWO
(University of Western Ontario)
c/o CARAL/London

CARAL NIAGARA
Box 580, Thorold, Ontario L2V 4W1

NAC Annual General Meeting Highlights

by Wendy Williams

The party which holds the balance of power in Iceland is the *Kvennalistinn* or the *Women's Alliance*. This party or movement, as they prefer, had its start in the municipal elections of 1982. Feminists in Reykjavik and Akureyri independently decided to run an all-woman slate. After these elections, the women decided to continue the process of change by becoming involved in the Althing (parliament) and the *Kvennalistinn* was born. (Iceland's parliament is their oldest institution, having been established in the year 930.)

Three women from *Kvennalistinn* were elected to the 63-member *Althing*. (Iceland's electoral system is

based on a proportional vote system which benefits small parties.)

Kvennalistinn's goal is to work within the system as members of parliament to change that system ideologically -- no small task. By inviting a member of the *Women's Alliance* to share her experience with us at the AGM, we hope to learn from them. It will be inspirational as we increase our efforts to change the Canadian political system. Thorhildur Thorleifsdottir of the *Women's Alliance* will be keynote speaker at the AGM.

The *Women's Alliance* has a 15-page document outlining its policies. The introduction reads:

"The Women's Alliance aims for a society whose respect for life and shared responsibility are of primary

importance. We give priority to women's freedom of choice focussing on the right of women to be judged on their own merits, equal to men. We put aside ideas about equal rights which imply the right of women to be the same as men. Women are molded by their role of bearing and raising children. We do different kinds of work and consequently we have a different experience in life from men. Women's experiences lead to a different set of values, other than those dominant in the male world. Accordingly, women have a different outlook on the world. Women have much to offer which can help to turn us from the road of danger and destruction to a road of peace and freedom."

ANNUAL GENERAL MEETING PROGRAM

FRIDAY, MAY 13, 1988

Afternoon:

Welcome; Meet the Executive; Orientation for First-Timers; Regional Caucuses

Skills Workshops:

What is NAC?

Dealing with the Media

Effective Lobbying

Election Strategies

NAC AGM Parliamentary Procedures

Fundraising

How to get fired up without burning out

Dealing with Aging

Pushing for Women's Studies in Local Schools & Colleges

Organizing for Action (case study): Free Trade Coalitions

National Networking (case study):

Starting up a young women's group in your region

Organizational Review Committee Workshop

NAC Executive Members:

The election process & responsibilities

Evening:

Louise Dulude - President's Farewell

Keynote Speaker from the Icelandic Women's Alliance:
Thorhildur Thorleifsdottir

Reception: Meet the 1988-89 NAC Executive Candidates

SATURDAY MAY 14, 1988

Morning & Afternoon

Business Meetings; Candidates' Speeches; Resolutions; Organizational Review; Regional Caucuses

Committee Roundtables & Issues Workshops:

1 *Canadian Foreign Policy: A Review*

2 *"The New National Strategy for Child Care" and NAC's Opposition to it*

3 *Young Women's Issues: What are they?*

4 *Reproductive Rights Committee Roundtable --*

The Abortion Issue: A cross-country picture

5 *"The Sexual Assault Law Monitoring" --*

Dealing with Victory

6 *New Reproductive Technologies:*

A call for a Royal Commission

7 *Employment Committee Roundtable:*

What are the Issues?

8 *Fitness is a Feminist Issue:*

How do we redefine and reclaim for women body, emotion and mental health images

9 *Committee in Support of Native Women Workshop*

10 *Survival of the Planet Committee Workshop*

11 *Justice Roundtable*

12 *Institutionalized Racism*

13 *Family Policy Roundtable*

14 *Lesbian Issues Roundtable*

Evening: Banquet & Dance

SUNDAY MAY 15, 1988

Election of 1988-89 NAC Executive;

Business Meeting - Resolutions;

Lobby Preparations

MONDAY MAY 16, 1988

LOBBY OF N.D.P., Liberal and Progressive Conservative Party Caucuses

For more information and for registration forms contact the NAC office in Toronto,
344 Bloor St. W. Suite 505, Toronto, Ontario M5S 1W9 (416) 922-3246 (T.D.D.).

Canadian Coalition for a Royal Commission on New Reproductive Technology

The Canadian Coalition for a Royal Commission on New Reproductive Technologies has been formed to convince the federal government to appoint a royal commission on the social implications of new reproductive technologies. We believe it is imperative to begin to explore the social issues surrounding the new technologies and to initiate a public debate over what limits to place on them; and that the best way to achieve public education, debate and resolution of these issues is through a Royal Commission.

Only a decade ago, the world was stunned by the birth of Louise Brown, the first test-tube baby, conceived through *in vitro* fertilization. In the decade since, reproductive technology has moved with astonishing speed. In Canada and the U.S. there are now almost 200 *in vitro* clinics. In some clinics embryos are frozen and stored for future use, others are transplanted or used solely as research material. Eggs have been flushed from one woman to be re-implanted in the womb of a second. Pre-conception contracts for the conception of children, so-called surrogate motherhood is being used by couples to have a child.

A child conceived through a variety of artificial technologies can have as many as five different "parents": the sperm donor, the egg donor, the gestational mother and the parents who rear the child. Fetal diagnostic techniques such as amniocentesis and chorionic villi sampling can determine some genetic characteristics and abnormalities, forcing genetic parents to make decisions they have never had to make before. Sometime this year, scientists will begin the first human trials involving gene therapy.

What we are seeing is nothing less than a revolution in reproduction. But do we, as a society, want this revolution to continue without limits?

It is clear that science is moving faster than our ability to grapple with the social implications these new technologies present.

The coalition has written to federal cabinet ministers Jake Epp, and Barbara McDougall to request they establish a royal commission. Up to now, the reproductive technology field has been dominated by male physicians and legal experts. The proliferation of these new technologies has tremendous implications for women, and because of this, we believe it is vital that women play a major role in a royal commission. We have asked that women make up a majority of any commission appointed, and that the proposed commission be headed by a woman whose expertise and sensitivities lie with the social rather than the legal or medical implications of these new technologies.

The following principles are proposed as a basis for the development of appropriate policies and potential legislation:

- 1 *Each reproductive technology needs to be evaluated separately with respect to its overall social desirability.*
- 2 *In choosing a particular technology, in all instances the safest, least invasive, simplest techniques available should be employed before others are tried.*
- 3 *Any woman or man has the sole right to accept or refuse all treatments affecting her or his reproductive processes.*
- 4 *Stringent criteria as to what constitutes informed consent and decision-making must be developed and enforced.*
- 5 *Legislative sanctions should prohibit and penalize individuals and organizations who arrange transactions for their own profit involving genetic materials and reproductive processes.*
- 6 *Gametes (semen, eggs and embryos)*

can only be used with the explicit, informed consent of the donors.

7 *National standards must be set for compulsory short-term and long-term follow-up of all reproductive technologies.*

8 *Everybody has the right to an environment free of agents which create and contribute to infertility.*

To join the coalition, please write
Dr. Margrit Eichler,
c/o Department of Sociology
Ontario Institute for Studies in
Education (O.I.S.E.)
252 Bloor St. W., 6th floor,
Toronto, Ontario M5S 1V6

CHANGE IN ORGANIZATIONAL REVIEW PROCESS

To allow for getting views of all regions, the following changes have been made:

- 1 There will be **no preliminary report.**
- 2 Instead, the final report will be sent out April 13 -- watch for it and discuss it in preparation for the Annual General Meeting.
- 3 The consultants would like to hear your views on the report before the AGM by telephone or mail. The report will be discussed and voted on at the AGM.

Thanks for your help and cooperation,
Joan Riggs and Lynne Tyler,
Catalyst Research,
53 Queen St., Suite 40,
Ottawa, Ontario K1P 5C5
(613) 233-2691.

A Call for Social Solidarity

by Madeleine Parent
Quebec Representative

On December 10, spokespersons from several organizations held a press conference in Ottawa, to invite public discussion and debate of a working paper on economic and social policies and on proposals for alternative policies aimed at promoting a more equitable distribution of wealth and power in Canada.

Those who spoke at the press conference were from the United-Church of Canada, the Canadian Conference of Catholic Bishops, the National Anti-Poverty Organization, the Canadian Labour Congress, the Confédération des syndicats nationaux (CSN-CNTU), the National Farmers' Union and the National Action Committee on the Status of Women.

The working paper, entitled, *A Time for Social Solidarity* is a critique of current economic and social policies that give precedence to the market economy with emphasis on deregulation, privatization and supposed deficit reduction at the expense of social programs that would ensure basic needs to large sections of the population now living in poverty.

In Canada 40 per cent of the people possess only 2.7 per cent of the

total wealth while 20 per cent possess 69 per cent. One million children are living below the poverty line, in mother-led families. In fact, real wages of working people have declined between 1983 and 1986.

In the document concern is expressed for women, children, young people, the elderly and those with disabilities, as well as for aboriginal peoples, visible minorities, immigrants and others.

The document calls upon socially concerned people in their diverse organizations to study and discuss the present state of affairs in Canada and to seek a consensus on an alternative platform of social and economic policies aimed at bringing about an era of sound economic development and social justice for all.

The debate is launched: we hope that it will extend across the land to large numbers in church, community, union, service and other peoples' organizations.

Copies of *A Time for Social Solidarity*, printed in both English and French, are available from the NAC office in Toronto. There is a charge of \$4.50 for printing and mailing costs.

Victorious Nurses... continued from inside front cover

agreement. Instead of bargaining at the table, our employers dallied, letting the courts and the government deal out their so-called justice. We continually said we would end the strike when we had a negotiated collective agreement. The combined strength of courts, government and employers was not sufficient to deter our members from their goal of a collective agreement and the strength to police it.

The fact that this strike has illuminated the unjust laws, the collusion, and the bias that exists in this province, has rallied people from across the country to support our strike. We thank all the brothers and sisters who have walked our picket

lines, and in minus 30 degree Celsius weather, that is real commitment and support. We also thank you in the women's movement who gave us such immediate and strong support.

We have paid our criminal and civil contempt fines, and paid strike pay, but we still face an uncertain future of fines and penalties. We stand proud that we, as women and as nurses, have faced the unjust and unfair laws of Alberta and have won improvement in our wages and working conditions.

Thank you again for your support. In Solidarity,

*Heather Molloy, Secretary Treasurer
Alberta Nurses Union*

SUBSCRIBER SERVICE

Do you have a question or concern about your subscription? Please attach your mailing label and send it with your correspondence.

Moving: Attach your mailing label and write your new address below.

To Subscribe:

Check the appropriate box and attach your mailing label.

Subscription Rates:

(8 issues of *Feminist Action* plus *NAC's Action Bulletin*)

Individual \$15.00

Institutions, U.S. & overseas \$25.00

Friend of NAC *\$35.00

(individual affiliation with NAC; includes subscription)

* minimum annual fee

Subscription: *New* *Renewal*

Friend of NAC: *New* *Renewal*

Name:

Address:

City:

Postal Code:

Mail to:

National Action Committee on the
Status of Women

344 Bloor St. W., Suite 505
Toronto, Ont. M5S 1W9

Northern Ontario Women's Conference

Accepting One Another: As Native and Non-Native Women of Northern Ontario

April 22 - 24, 1988

Planned by the Manitoulin Native Women's Coalition; Sponsored by the Northern Ontario Women's Conference Committee

Contact: Elaine Switzman, R.R. #2,
Bruce Mines, Ont. P0R 1C0
(705) 736-2324

COMMITTEE REPORTS

Victory for Bonnie Robichaud!

by Lynn Kaye
NAC Employment and the Economy Committee

After nine years of struggle, Bonnie Robichaud has proved that courage and perseverance can triumph. The Supreme Court of Canada decided that employers are liable for the discriminatory acts of their employees. As a result, the Department of National Defence is liable for its supervisor's sexual harassment of Robichaud. This important decision affects all cases filed with the Canadian Human Rights Commission.

In 1978, Robichaud was promoted to cleaning supervisor. She was the first woman to get this job and was determined to keep it. Her supervisor, Dennis Brennan, demanded sexual favours and she complied. Later when she felt less afraid, she questioned what rights she had. She approached her union to file a grievance. She filed a complaint with the Canadian Human Rights Commission in 1979, encountering innumerable obstacles in pressing her complaint forward. She

contacted members of the women's movement and the labour movement and put out a newsletter to keep her supporters informed of developments in the case. In 1985, NAC recognized her courage and longtime effort by making a presentation to her at the Annual General Meeting.

Three important results of this case are the amendment of the Canadian Human Rights Act to include the liability of the employer, the Federal Court inclusion of sexual harassment in the workplace in the definition of sex discrimination and the Supreme Court is placing the onus on employers to provide a healthy work environment for all people. The only remedy for discrimination in the workplace (under any of the prohibited grounds of discrimination) is the provision of a healthy work environment. This case is a very important victory for Bonnie Robichaud and for all of us. We wish her luck in the final phases in April!

A CHRONOLOGY OF THIS PRECEDENT-SETTING CASE

- Jan. 26, 1979: *Complaint filed with Canadian Human Rights Commission and investigation started.*
- Jan. 16, 1982: *Tribunal appointed.*
- July 5, 1982: *Tribunal decision (R. Abbott) dismissed complaint.*
- July 27, 1982: *Bonnie applied for a Review Tribunal.*
- Feb. 21, 1983: *Review Tribunal found sexual discrimination and liability of employer.*
- Feb. 25, 1983: *Treasury Board (employer) appeals decision of Review Tribunal to Federal Court.*
- July 1, 1983: *Canadian Human Rights Act amended to include a statutory scheme of liability of employers for the acts of employees.*
- Feb. 19, 1985: *Federal Court finds discrimination but not liability unless the Deputy Minister had notice of the discrimination. Federal Court dismisses cross-appeal by Brennan.*
- Mar. 8, 1985: *Canadian Human Rights Commission asks for leave to appeal Federal Court decision to Supreme Court of Canada.*
- Mar. 28, 1985: *Review Tribunal scheduled to reconvene to determine postponed pending appeal.*
- July 29, 1987: *Supreme Court of Canada unanimously decides the employer is liable for sexual harassment of its employees by its employees.*
- Apr. 13, 1988: *Review Tribunal to reconvene to review issue of damages and will determine in part whether the voluntary settlement between the employer and Bonnie Robichaud provides full corrective.*



Conference Ignores Feminist Challenge

by Rebecca Coulter
Training & Education Sub-Committee Chair

Just days before the *National Forum on Post-secondary Education* was due to begin, NAC was officially asked to participate. Women's groups were represented by only four out of a total of 547 delegates. Only 29.6 per cent of delegates were women, an appalling statistic when you consider that women make up half the population in this country, are more than half of the undergraduate population at universities and are heavy users of the adult education system.

In general, the forum was extremely disappointing for issues related to women's education were little discussed. Although Rosemary Brown gave a powerful introductory paper during the official opening which outlined the feminist challenge to education, the questions she raised were largely ignored during the rest of the meeting. Of course, everyone agreed that accessibility was important but no substantive conclusions appeared in the final report on topics such as women's learning needs and how they might be met in post-secondary institutions. Women in many of the workshop sessions reported all the usual problems of not being heard, of having their ideas for-

gotten or ignored. Considerable discussion on research in the post-secondary sector took place but again without any analysis of what increased spending and development might mean in the human context. The emphasis was clearly on research which would help private industry develop new products for market and not on research which would help us to understand and to solve social problems.

In November NAC presented a brief on the Canadian Jobs Strategy (CJS) to the Parliamentary Standing Committee on Labour, Employment and Immigration. The brief raises questions about the relationship between free trade and training, points out the negative impact of the privatization of training and critiques specific aspects of the CJS.

During the first few months of 1988, the Parliamentary Standing Committee on the Secretary of State will be examining the question of access to post-secondary education as a follow-up to the national forum. The committee will travel to various locations to hear briefs. Groups with an interest in issues such as financial aid for students, women's studies, child care, woman-friendly academic climates and other areas which affect women's ability to obtain post-secondary education should consider appearing. Write to Parliamentary Standing Committee on Secretary of State, Room 622, 180 Wellington Street, Ottawa, Ontario K1A 0A6, Clerk: Elizabeth Kingston.

Continuing Injustices to Native Women

by Madeleine Parent
Committee in Support of Native Women
Co-Chair

In January, the NAC Committee in Support of Native women met on a reserve in Quebec. Joanne Whyte, NAC's Northwest Territories representative and co-chair of the committee explained how the Meech Lake Accord would doom the peoples of her region to colonial status in perpetuity, as they would have no chance to attain provincial status. Messages were re-

ceived at the meeting from Native women in Tobique and in the West.

The latest Department of Indian Affairs and Northern Development report to Parliament on the implementation of 1985 amendments to the Indian Act was discussed in the light of the Native women's own experiences. With some happy exceptions, many women who reclaimed their Indian status still face great obstacles in their efforts to go back home.

For example, the federal government has failed to supply the minimum sums of money required to house returning women, while it also denies required money to house families living on reserves, thus causing tensions between both groups. Unable to obtain a house on the reserve, many women cannot get their children into Indian schools. There is an urgent need for more and better educational, health, social and cultural services for people on the reserves and for those seeking to return. All require more funding.

As to the Native peoples' demand for self-government, it is important that Native women regain their rightful place on the reserves, so as to be a strong voice alongside their Indian brothers in future negotiations with white governments now in power.

NAC has requested to be heard before the Standing Committee on Bill C-31. NAC is also requesting a meeting with the Minister of Indian Affairs and the Minister Responsible for the Status of Women.

Bill C-31

At a workshop at the Alberta Status of Women Action Committee conference, a member of Indian Rights for Indian Women said 85-90,000 applications for reinstatement of status had been received throughout the country, but only about 6,000 people have had their rights restored. [Editor]



The Plight of Female Offenders

by Fleurette Osborne
Justice Committee Chair

The Justice Committee has given no priority to the problems of female offenders, neither sentencing nor the problems within prisons. There was representation on the Solicitor General's Community Consultative Committee on Women in Conflict with the Law. This initiative was to assist community groups to develop some awareness of the problems of female offenders and to develop some capacity to serve these offenders. There has been some success as a result of the work and over the life of the committee, the objectives have been met to some degree.

We are now taking an initiative which will enable NAC to look more closely at one of the problems facing female offenders. We have recently submitted a brief to the Parliamentary Committee on Justice and the Solicitor General who is studying sentencing and conditional release. Our brief concentrates on sentencing and we hope to make a new presentation in the spring. We also plan to prepare resolutions for action at the Annual General Meeting (AGM).

We continue to work to bring fairness and justice to women on the issues of joint custody, mandatory mediation and access. We have a formidable opposition in the growing fathers' rights groups. This year at our AGM workshop, we want to look at the impact of these groups on the experience of women. A *Speak Out* where we could hear of the positive and negative experiences of women who have felt the impact of these groups would be valuable.

We are still watchful of the human rights law and have had a brief prepared for submission to the Minister of Justice. We ask that the promises to bring the human rights legislation in line with the Charter of Rights, to provide protection for all against both individual and systemic discrimination and to strengthen the human rights legislation be kept.

NICARAGUAN WOMEN

by Alice de Wolff
Canadian Foreign Policy Committee
Co-Chair

Two Nicaraguan women met recently with NAC committee and staff members. One was Maria Castillo who works in the Women's Secretariat of the Agricultural Worker's Union (ATC). The other was Eida Martinez Rocha who is responsible for the Documentation Centre of the government's Women's Bureau. Both are active in AMNLAE, the national women's organization. (After these meetings I found myself re-energized for weeks by the capacity of these two women to transfer excitement and a certainty in our collective ability to reconstruct our social and political relations. This is not a small gift in the midst of the daily grind of paid and political work in Canada.)

Maria described the ATC's current struggle to win the right to permanent employment for women in the agricultural sector. There are limited possibilities for permanent agricultural work in Nicaragua, largely because of the war. As men have been drawn into the escalating war, more women than ever before are working in the fields, although they are employed mostly as seasonal labour. The ATC is encouraging growers to expand productive cultivation and is working with government irrigation projects to ensure that women are employed full-time in new areas.

Solidarity: This year's Tools For Peace campaign is asking for donations of rubber boots for women agricultural workers. The U.S. economic embargo has made it virtually impossible to get even the most basic safety equipment, like protective footwear. For more information, contact one of the Tools for Peace committees in your province, or the Coalition for Aid to Nicaragua, 1672 East 10th Avenue, Vancouver, B.C. V5N 1X5.

Since the Sandinista government enshrined women's equality in the constitution, there has been room for women to interpret into law, programs, organizations and personal relations, the day-to-day realities of equality. The Women's Bureau has been an important part of this process, providing research, training and technical support to government programs, to AMNLAE, and to the constant process of pushing for new laws. At the Documentation Centre, Martinez Rocha is attempting to compile all research on Nicaraguan women -- a task which is complicated by the previous Somoza government's dismantling of the national library system, as well as the current embargo.

Solidarity: Many studies and articles written by Canadians and Americans are not available in Nicaragua. The Development Education Centre and the Canada-Latin American Research Centre are collecting material to send to the Women's Bureau. If you have articles or studies about Nicaraguan women in Spanish, English or French, please send copies to, or contact the DEC Library, 229 College Street, Toronto, Ontario M5T 1R4.

Both women were very concerned that the Central American peace plan (Arias) succeed. Nicaragua is making a tremendous effort to bring about peace -- the government has agreed to negotiate directly with the contras, has released 1,000 political prisoners, and has established an amnesty for the contras. Canada can play an important role in supporting the process: we already have a bilateral aid program with Nicaragua, but it must be increased as the country comes closer to reconciliation. The cost of reconstruction will be high, and we must let Nicaragua know that we are prepared to help through increased levels of both aid and trade.

The Canadian government must also be encouraged to use bilateral aid and diplomatic routes to express criticism of countries which block progress. Honduras is the largest recipient of Canadian aid in the region, and it has yet to acknowledge the presence of the contras within its borders or to proceed in any significant way to implement the peace plan. The present disparity between the levels of our



Photo: Nancy Farmer, January 1987

Nicaraguan agricultural worker leads Canadian brigadistas, Matagalpa

support to these two countries suggests the opposite of constructive Canadian support for the peace process, and must be changed. U.S. aid to the contras is the largest single factor in the continuance of the conflict. Canadian officials have repeatedly refused to oppose U.S. policy in the region directly, suggesting that subtle diplomatic routes are more effective. It is time for External Affairs to either tell us and the Nicaraguans about the successes of these more subtle routes, or to change strategy and criticize the US directly.

Solidarity: Write letters encouraging more constructive Canadian involvement in the peace process to Hon. Brian Mulroney, Prime Minister; Hon. Joe Clark, Minister of External Affairs; Hon. Monique Landry, Minister of External Relations, and your local M.P.s. Join the Continental Front of Women for Peace, P.O. Box 847, Managua, Nicaragua.

Tools for Peace

The Edmonton Nicaraguan-aid group lost their warehouse, leased from the city for \$50 a month. The city denied the lease subsidy because the group doesn't serve the needs of Edmontonians. Tools for Peace said they teach and educate Edmontonians about world issues. [Editor]

PEACE ELECTION ISSUE

by Betsy Carr
Survival of the Planet Committee
Co-Chairperson

Our committee commends the "Women and the Federal Election" issue of *Feminist Action* and Trudy Richardson for leading efforts to this achievement. We set up a sub-committee to prepare a more comprehensive statement of NAC policy for the second issue and questions for candidates.

The inherent dangers of the arms race involve the destruction of our planet by war or environmental deterioration, meanwhile absorbing funds required for human well-being. This is the basic problem of our age, surmounting all others. In the election, we women must present better alternatives. The committee intends to design a special election issue of "Women, Peace, Politics."

Since NAC has not yet filed a comment on the Defence White Paper of June 1987, we asked for executive endorsement of a short letter (reprinted on this page) to the Prime Minister and others, decrying the outdated policy it espouses. This is an urgent request as shopping for \$8 billion worth of nuclear-powered submarines, a horrendous project proceeds apace.

January 25, 1988

Prime Minister Brian Mulroney
House of Commons
Ottawa, Ontario
K1A 0A6

Dear Mr. Mulroney:

In light of the new spirit of co-operation between the USSR and the USA we are asking you to withdraw the Department of Defence White Paper. Instead of reaffirming our differences with the Soviet Union, escalating further the very dangerous arms race and increasing our economic military burden, we are asking you to adopt a more rational, humane and effective policy.

Already we can see a decline in government services as people live on the streets and line up for food. Far

more jobs are created in responding to human needs in Canada and around the world than in military production. We also do not believe that more weapons make us more secure. We prefer non-provocative defence and nuclear free areas, particularly a nuclear-free Arctic verified by all the Arctic nations.

The deployment of expensive nuclear-powered submarines we believe endangers the fragile ecosystem and violates the spirit if not the letter of the Non-Proliferation Treaty. The cost of one submarine could radically improve life for the one million Canadian children who live below the poverty line.

As you know the National Action Committee on the Status of Women is a coalition of 550 women's groups representing over three million Canadian women.

We expect that your government will change the direction of Canada's defence policies.

Yours sincerely,

Louise Dulude,
President

c.c. The Hon. Joseph Clark—Secretary of State for External Affairs, The Hon. Perrin Beatty—Minister of National Defence, The Hon. Douglas Roche—Ambassador for Disarmament (Department of External Affairs), The Hon. Derek Blackburn—NDP Defence Critic, The Hon. Douglas Frith—Liberal Party Defence Critic, Dan Heap—M.P. Spadina Riding (Toronto, Ontario).



Integration of Visible Minority Women into Canadian Society

by Rabab Naqui
Visible Minority & Immigrant Women
Committee

By multiplying all the problems encountered by mainstream women by at least three (new, different culture, different looks), one can begin to appreciate the challenge faced by those referred to as "visible minority women." In addition to other disadvantages, most come to Canada as dependents; some speak neither English nor French. As they struggle to integrate, they are confronted with covert or overt discrimination, sometimes even with "Paki go home."

The term "visible minority" has gained widespread use in Canada with the publication of the *Equality Now* report in 1984. In the November '87 issue of *Feminist Action*, NAC lists "visible minority women," along with immigrant women, as one of its priorities. NAC should include in this commitment a concrete plan of action to facilitate integration.

This plan of action could be at three levels: first by raising the consciousness of women and men. There is nothing more false than to hear comments to the effect, "there is no discrimination in Canada; it is only in their minds." (Believe it or not, such remarks are still made by people who are smug in their environment.) Canada is a country of immigrants. Knowledge and understanding by the dominant group of other cultures would help the adjustment process. It is particularly amusing for a woman from the Indian sub-continent to be told, "You speak English very well. Where did you learn it?" India was a British colony. India and Canada are both Commonwealth countries. People of Indian origin expect Canadians to be aware of our common colonial past. Perhaps *Feminist Action* could have a regular column on "visible minority women" highlighting their similarities and differences, their contributions and problems.

Second, by reaching out: NAC must encourage the participation of "visible minority women" at meetings and functions. This could be achieved by having regional committees elicit

their concerns and gain their confidence. Most "visible minority women" perceive a great distance between themselves and NAC.

Thirdly, following the example of the organizational review committee, NAC should appoint a "visible minority woman" on all its committees. Canada is rich in its diversity. NAC can be instrumental in using the wealth of experience that "visible minority women" bring to best advantage.

**IMMIGRANT WOMEN:
A POLICY PERSPECTIVE**

by Fleurette Osborne
Justice Committee Chair

Immigrant Women: A Policy Perspective, released by the Canadian Advisory Council on the Status of Women has been strongly opposed by visible minority and immigrant women. It does not really reflect the reality of the lives of the majority of these women. Some consultation might have clarified the issues. Since the report is controversial, a responsible course of action by the advisory council would be to engage in a dialogue with the women as soon as possible. Meanwhile, further circulation of the report ought to be suspended. An in-depth report on the issue will be forthcoming in the next issue of *Feminist Action*.



Racial & Sexual Harassment Complaint Moves Forward



Mary Pitawanakwat

by Madeleine Parent
Employment & Economy Committee

Mary Pitawanakwat's 1985 complaint to the Canadian Human Rights Commission of harassment and unfair dismissal has been untangled from a new obstacle that was put in its path and the case should now move forward.

It is pertinent to recall that after six and one-half years of service as a social development officer in Saskatchewan for Secretary of State, during the last years of which she was subjected to racial and sexual harassment, Mary Pitawanakwat, an Ojibway, was dismissed from her job. She grieved and had a hearing under the Public Service Employment Act. The arbitrator ruled for management and against the grievor, quoting an old case, adjudicated before the Canadian Human Rights Act and the Canadian Charter of Rights existed.

The Human Rights Commission then refused to hear her case on the excuse that it had been "more appropriately and completely dealt with" by the arbitrator under the Civil Service Employment Act. It must be said that this last Act was conceived in the days when the federal government was managed partly by civil servants who were veterans of world wars who expected to run things in military fashion. Many of them brooked no back talk from the servants of the Crown.

Pitawanakwat's lawyer, Sandra Mitchell, appealed the adverse decision to the Federal Court of Appeal. In her memorandum, she argued that the Human Rights Commission's refusal to hear her client was based on erroneous findings of fact and failed to consider whether an appeal board under the Public Service Employment Act has jurisdiction to hear and determine a

complaint of racial harassment and has remedial authority to correct or cure such a complaint. The Court of Appeal ruled for the appellant. Undaunted, the Human Rights Commission then filed for leave to appeal to the Supreme Court of Canada.

However on November 23, the Human Rights Commission had to withdraw its appeal, because the Supreme Court had just ruled the Commission wrong in another case (Burke) with similarities to Pitawanakwat's case.

We hope that after much delay, aggravation and loss of earnings, Pitawanakwat will have her complaint heard by the Human Rights Commission.

NAC has supported this complaint since 1985. It is a case of racial and sexual harassment of one of the too few Native women who ever got a job in the civil service.

After studying the case, the Women's Legal Education and Action Fund (LEAF) has also agreed to support the complaint. But neither NAC nor LEAF have the kind of funds that would permit them to carry the heavy costs of such lengthy cases.

Those concerned are therefore asked to contribute to this very important cause. Cheques should be made in the name of:

The Mary Pitawanakwat Defence Fund
Regina University,
Mary Pitawanakwat
2054 Argyle Street
Regina, Saskatchewan S4T 3S7.

Mary will turn cheques over to the University Fund for payment of legal fees, and receipts for charitable donations will be mailed to donors.

Remember Bonnie Robichaud's complaint of sexual harassment in the Canada Defence Department. It took eight years to win. How many more women would still be victimized if Bonnie had not persisted?

REGIONAL REPORTS



Making note of rising food costs.

Sexist Comments Deplored

NEWFOUNDLAND AND LABRADOR
by Joyce Hancock
Regional Representative

Many women in our province are upset and outraged at the derogatory and insulting remarks made by the province's members in the federal cabinet.

Transportation minister John Crosbie, in trying to sell his government's free trade deal at a Board of Trade meeting, used sexist remarks about M.P. Sheila Copps and ridiculed women's concerns about the probable increase in pornographic material which may flow across Canada's borders following the implementation of free trade. Mr. Crosbie invoked laughter within his nearly all-male audience of 400 in our capital city -- but he has raised the ire of many women's organizations and individual women who have written him and the Prime Minister demanding an apology from the self-proclaimed father of the anti-pornography legislation.

Provincially, a cabinet shuffle fondly called "musical chairs" by opposition parties, resulted in a change in two important portfolios, namely the Minister Responsible for the Status of Women and the Minister Responsible for Social Services. Interestingly, when the announcement was made by Premier Peckford, no mention was made concerning the change of ministers responsible for the status of women. In Newfoundland and Labrador this cabinet position is simply an addition to the Department of Career Development and Advanced Studies.

Many Newfoundland women are beginning to question why our province does not have a separate portfolio for the ministry responsible for women's issues, especially since in the past year, women have raised some very pertinent and crucial issues which have been addressed by our government.

Recently our courts have seen a dentist convicted of attempted murder and several counts of sexual assault on young females given a 10-year sen-

tence. The crown prosecutor asked for a suspended sentence because the offender is now confined to a wheelchair as a result of self-inflicted injuries which occurred while committing the crime of attempted murder. The four-year sexual assault conviction allows the man to serve this concurrently with the 10-year sentence. Defence is appealing this "harsh" sentence.

Women Oppose Free Trade

NOVA SCOTIA
by Patricia Campbell
Regional Representative

Free Trade

Premier John Buchanan has endorsed the trade arrangement with the U.S., having been assured, he said, that it will boost many N.S. businesses and industries and having been assured, too, "in writing" that federal "adjustment" programs will compensate for any job losses. Premier Buchanan announced his endorsement on New Year's Day, after a few belated and perfunctory trade committee and public hearings. Many criticized that so-called forum as window dressing. Spokeswomen for the Women's Action Coalition, Cheryl AuCoin and Marion Mathieson, were particularly vocal and impressive in their public opposition to the trade deal. The Premier has not yet released the findings of a study commissioned by him two years ago, of the impact of the trade arrangement on N.S. businesses.

The Antigonish Bank Workers

Eleven women workers at the Bank of Commerce in Antigonish have been on strike for over two months. Their strike is legal; they are asking for wage parity with workers doing

the same jobs at other branches in the province where salaries are several percentage points higher. At the Antigonish branch, the average annual salary for tellers is \$14,000. Some of the women earning that amount or less have worked at the bank for 10 years or more. The strikers are said to enjoy community support, as shown by encouraging comments heard by the pickets. Many Commerce customers have transferred their private accounts to other banks. Other groups in the province, like the St. Francis Xavier University faculty and staff, the Women's Action Coalition, the Workers' Action Committee at Michelin and the local units of the Public Service Alliance of Canada have signalled their support, financially and verbally. Several of these groups have arranged a press conference in Antigonish to express their joint support. I will join them on behalf of NAC.

Ghiz Against Free Trade

PRINCE EDWARD ISLAND
by Beth Brehaut
Regional Representative

Women have shown interest in the NAC Election Kit. I hope workshops were organized in conjunction with International Women's Day on women and the election.

Meech Lake is still alive and our Island ad hoc committee is working hard to keep the issue in the forefront. Women's groups have written briefs to the Senate expressing dissatisfaction with the process, with the lack of assurance of equality rights for women and with the harmful effect on the Northwest Territories.

Free trade is also a major issue on the Island. Premier Joe Ghiz is still against it as are farmers, fishers and others who see their livelihoods threatened.

Women Speak out on Constitution

NEW BRUNSWICK

by Kay Nandlall
Regional Representative

Free Trade

Premier Frank McKenna's stamp on the free trade agreement has puzzled and outraged the residents of New Brunswick. The promise of long-term prosperity of McKenna's government (no opposition party has been named as yet) will be put on hold. Free trade has given New Brunswick the frigate deal but it will affect farmers and both small and large businesses. The concern of the government to expand and dominate a larger market is in effect a gamble. 'Maritimization' of New Brunswick and the other Maritime provinces is nothing new. A look back in history shows that New Brunswickers faced a similar situation when they supported the British North America economy. The economy of the Maritimes collapsed during this era and we still have not recovered from the effects. McKenna, in his bid to gain the frigate deal, ignored this and the people of this province.

Labour and interest groups, including the NAC representative for New Brunswick, have serious reservations about this deal and hope Canadians will be able to participate more actively in the future aspects of the agreement. A free trade conference by these same groups was held in Moncton on January 30th and 31st.

The federal government has angered women's groups around the province. When the free trade delegation came to New Brunswick, women's groups were not allowed to have a representative speak. However we congratulate the McKenna government on not signing the Meech Lake Accord. Our ad hoc committee on the accord has been active in voicing concerns and it appears that the government has been listening.

We hope the people of New Brunswick will be heard on this issue and the same situation that occurred with the free trade deal *does not* occur

again. Groups representing various women's organizations have met with the Advisory Council on the Status of Women. Discussion of the accord took up the greater part of the meeting. The clear message from the government was New Brunswickers are concerned about equality and economic rights.

Multicultural Bill

In New Brunswick, we are analyzing the multicultural bill. So far, the Secretary of State in New Brunswick has introduced it with a lot of fanfare. Questions on the bill from interest groups concern laws that isolate the multicultural community from other groups, the lack of input into the bill and the funding of multicultural groups. So far we feel the government is expecting too much from voluntary groups concerned with multiculturalism. We spend hours trying to get funding and this takes valuable time away from the productive work that volunteers want to do.

1940 - 1990: Fifty years of Women's Votes

QUEBEC

by Madeleine Parent
Quebec Representative

On December 2, Montreal City Hall hosted over 130 women from a wide variety of feminist organizations.

It was the launching of *Femmes en tête*, the name given to preparations for fifty hours of meetings, celebrations and events of various kinds scheduled for 1990. It will be the 50th anniversary of women gaining voting rights in provincial elections. It will be a time to look at our history, to reflect upon our collective gains and setbacks and to look at our priorities for the future, with some time, we hope, given to cultural and recreational activities. Seven women's groups are represented on the organizing committee, among whom are Relais-Femmes, l'Association féminine d'éducation et d'action sociale and the Fédération des femmes du Québec.

80 Quebec Women's Centres Thrive with Hard Work and Determination

On January 26, l'R des Centres de femmes held a press conference and a well-attended reception to publicize the contribution of its 80 women's centres to women's needs and to obtain public support in their quest for secure funding.

Since about 1980, women's centres have sprung up independently all over urban and rural Quebec, eventually coming together in a coordinated network. Some were forced to close for lack of funds but 80 centres have carried on.

Some 150,000 Quebec women, mostly homemakers, beat a path to these centres. They meet other women, talk over their problems, obtain information on services available to them in the community or join various kinds of study sessions and activities. Some centres help to develop child-care facilities or transition houses or other services in the community.

The cost of maintaining each centre including staff is \$70,000 per year, plus a generous portion of voluntary work by dedicated neighbourhood women. A petition was launched asking the Bourassa government to ensure sufficient financing of these valuable centres for women.

Equal Pay for Work of Equal Value A Priority for Public Sector Union

After conducting studies and consultations among its members, the Confédération des syndicats nationaux (CSN) will open negotiations with the government for equal pay for work of equal value for employees in public-sector jobs undervalued as "women's jobs." Monique Simard, CSN vice-president indicated that about 140,600 persons or 58 per cent of the work force involved would stand to gain. The upgrading of rates could cost \$356 million or 5 per cent of present total pay and could be spread over a fixed number of years.

Equal pay negotiations are expected to start six months earlier than the regular negotiations for collective agreements in the Quebec public sector.

Reynolds Aluminum: An Equal Pay Victory

Eighty women out of a total work force of 650 won an equal pay victory at the Reynolds Aluminum plant near

Trois Rivières. Union women complained about unequal pay to the Quebec Human Rights Commission and won a favourable ruling. The union (CSN) then negotiated the back pay owed to the complainants and further negotiated new equal pay and job equity clauses in the collective agreement.

37,000 Quebec Nurses Form a New Union

In December 37,000 Quebec nurses from three separate independent unions held a founding convention in Laval. The new union is called the Fédération des infirmières et infirmiers du Québec (FIIQ). The merger had been thoroughly prepared months in advance by committees drawn from the three unions.

The FIIQ protested against government cutbacks in funding and services for the sick and proclaimed the public's right to quality health care in all regions. A clear resolution favouring choice for women was debated and adopted.

The new union is expected to play a more active role in the Quebec women's movement and has confirmed its membership in NAC.

Solidarity with Haitian Women

On December 4, nearly 500 women held a dramatic vigil inside Montreal's Guy Favreau Centre, a federal government building. They were mourning the deaths of Haitian women, children and men at the hands of the Namphy military government and the Ton-Ton Macoute bandits who still operate on the island. Several black women lay on the floor of the entrance hall, simulating death in memory of their sisters, while others, arms linked, circled around them, chanting to the beat of drums. As the demonstration ended, a small delegation of women took a message upstairs to officials representing Mulroney cabinet minister Monique Landry. The message called upon Canada to withdraw all monetary and other forms of support to the dictatorship and to declare in advance that the January elections could in no way be deemed democratic.

New Jobs Pay Less

New statistical data from Ottawa shows an increase in jobs in Quebec hotels and restaurants where many women work.

In 1983, 104,682 persons worked in Quebec hotels and restaurants in

1987, 153,688 persons worked in the same sector: an increase of 47 per cent. In restaurants alone, 83,000 workers averaged \$162.62 a week in 1983. Four years later, the same workers averaged only \$141.80 a week, figured in 1983 dollars. So much for all those great "new jobs" we are told about.

Women Campaign Against Free Trade

SOUTHERN ONTARIO

by Barbara Cameron
Regional Representative

The National Action Committee in Southern Ontario helped initiate a *Women Against Free Trade Campaign*, which is cooperating with provincial and Canadian coalitions working against the trade deal. So far the campaign group has organized a public meeting, held a press conference criticizing the inclusion of government propaganda on free trade with the family allowance cheques, and sponsored a training workshop led by Marjorie Cohen for a speakers' bureau on women and free trade.

The Women Against Free Trade Campaign is encouraging women in Ontario and in other provinces to form similar groups to involve women in the fight to defeat the trade deal.

During February and March, "sub-regional" meetings of NAC member groups are being held in Ottawa, February 19 and 20; London, March 26 and 27; and Toronto, March 26 and 27. These meetings focus on NAC priorities in the upcoming federal election, the fight against free trade and NAC's organizational review.

NAC in Southern Ontario supports the efforts of the Interim Steering Committee for an Ontario Women's Organization. This group is seeking to establish an organization which will complement the work done by NAC at the federal level.

The Meech Lake hearings began in Ontario on February 1 and the Southern Ontario region of NAC will be presenting a brief.

Victorious to Replace R.E.A.L.

SASKATCHEWAN

by Palma Anderson
Regional Representative

Women Victorious held its founding conference October 16 and 17. This group replaces the Saskatoon Chapter of R.E.A.L. Women which had its membership revoked by the national organization. At this meeting, *Women Victorious* awarded Grant Schmidt (Minister Responsible for the Status of Women), the "Protect the Family" award partly in recognition of his contribution toward preventing homosexuals from adopting children! Chantal Devine, wife of the Premier, was given an award for her dedication to the preservation of the family and her support for the free enterprise system!

At the National Conference of Farm Women in Saskatoon, women expressed concern about cutbacks to services for rural regions, the lack of rural child care, the unpaid and underpaid work of farm women, to mention only a few of the issues.

Saskatchewan midwives recently formed a midwives association which will lobby government to legalize midwifery and educate the public.

Women's groups met at a conference entitled *Connections*. The groups were concerned about the effect of cutbacks to social programs and agreed to establish a steering committee to develop a structure and mandate for a new organization to address this issue.

There is widespread concern among women's groups about the possible effect of free trade. Many are working together to bring Marjorie Cohen, well-known feminist economist, to Saskatchewan. She will meet with students and faculty at the University of Regina and will speak at a public meeting. The Conservative government is holding a conference on free trade in early March. This conference is not intended to discuss concerns, but rather is aimed at acquainting the participants with the many benefits of free trade.

A recent cabinet shuffle has resulted in the creation of a new cabinet post; we now have a Minister of Privacy-

tization. This is in line with the direction given to the government when the Conservatives held their annual convention. The government was urged to proceed at full speed with privatization. The keynote speaker, one of Margaret Thatcher's advisors, suggested that the government had made some mistake in privatizing the dental program which had been in place in the school system for many years. As a result, the government has promised to take some actions aimed at restoring better dental services for rural children. So -- privatization will continue, but it will be done in a nicer way, so as not to antagonize anyone!

Saskatchewan teachers are critical of the government's failure to negotiate a contract with them, and about the many cuts to education funding and programs. A series of regional meetings are being held to discuss possible action.

All in all, the government seems determined to proceed with an agenda which continues to create poverty and hardship for great numbers of Saskatchewan people.

4000 Turned Away From Shelters

ALBERTA
by Rebecca Coulter
Regional Representative

There were reports that 4,000 women and children had to be turned away in 1986. Edmonton's two WIN House shelters reported they had to turn away 517 families in the first 10 months of 1987, compared to 441 for all of 1986. Social Services Minister Connie Osterman held out little hope for more funding but said she might be able to "beef up" the department's emergency services. NDP M.L.A. Marie Laing called for 100 per cent funding of shelters' essential services instead of the current 84 per cent. Liberal M.L.A. Bettie Hewes was appalled so many families had to be turned away. Later, Osterman said she would ask cabinet to increase funding to 100 per cent. She announced \$50,000 in emergency funds for the Calgary Sheriff King Shelter and \$12,000 for the Red Deer Shelter. Osterman said: "I believe the family violence area is one of the most destructive. It is in-

credibly traumatic for children, and children are my number one concern right now." She said the spending formula for shelters is due for an overhaul.

Status of Women

Elaine McCoy, Minister Responsible for Women's Issues, affirmed her short-term goals: to ask cabinet to reconsider its position on abortion and medicare cuts; to see more women get into senior management positions in the public service; and to increase public awareness of family violence. About equal pay for work of equal value (pay equity) she asked: "Do Albertans want pay police telling them what value their employees have in the private sector?" She supported the current Alberta legislation, equal pay for the same or substantially similar work, which she called "pay fairness." She promised quick action on the recommendations of the Alberta Advisory Council on Women's Issues.

National Child-Care Policy

Just before the policy went public, Jacquie Kallal, head of the Edmonton chapter of the Daycare Society of Alberta, hoped changes would not put private centres out of business. Other private owners warned a national program could be expensive and feared it would create more red tape. When details began to leak out, Parents for Quality Child Care said the federal government had "failed to take a stand and sliced the pie too thinly, which means no one will find the policy improves their situation much." Kathleen Higgins of the Alberta Federation of Women United for Families (AFWUF) said the policy's maximum \$200 tax credit per child for parents who don't use formal day care services is "just a slap in the face." The Canadian Day Care Advocacy Association said the child tax credit was unfortunate as it was so small it wouldn't help parents much but would "likely eat up a large portion of the federal funding."

Maintenance Programs

The federal government began to allow access to its data banks so courts or provincial maintenance programs can trace addresses of spouses who default on alimony or child support payments. Ottawa also pledged to es-

tablish a program to garnishee federal benefits such as unemployment insurance payments, tax refunds, and pension cheques. Alberta's program was successful only in 41 per cent of 12,500 cases up to July 31, compared to Manitoba's 80 per cent success rate.

Sexual Orientation

The Gay and Lesbian Awareness (GALA) civil rights committee again hit a brick wall with the government when it asked that sexual orientation be protected under human rights legislation. Labour minister Ian Reid had "no intention of taking that consideration forward to caucus." "Homosexuality, pedophilia, sodomy -- those things are not visibly evident. On that basis they should not be accepted." GALA countered: "You can't tell by looking at a person if he's (*sic*) a Buddhist, or a Christian, or a member of a Satanic cult, yet we have religion as a protected ground of discrimination." The NDP and liberal parties support the GALA position. Alberta Human Rights Commission chair Stan Scudder said the agency had no documented evidence of discrimination and was, therefore, reluctant to pressure the government. GALA argued there are, naturally, no complaints because lesbians and gay men know there is no human rights protection and are afraid of publicity.

Accord Unpopular in North

NORTHWEST TERRITORIES
by Joanne Whyte
Regional Representative

Nick Sibbeston, former leader of the N.W.T. Legislative Assembly, has launched a personal appeal against the Meech Lake Accord. The N.W.T. Supreme Court has granted a hearing, however this is being appealed by the government of Canada. A similar appeal against the accord by Tony Penniket of Yukon was denied a hearing.

The travelling Committee on Free Trade visited Yellowknife. As with many of the community hearings, they carefully chose their speakers and denied all additional requests for time. The committee hearing dates were not

publicized. Committee members excused not publicizing the date and time by saying that they were unaware that there was a newspaper in which to advertise.

The town of Pine Point in the southwestern area of the N.W.T. is to be officially closed this June. The town has been a mining site for 25 years and is operated by Cominco. Although workers at the mine feel they have negotiated a reasonable compensation package -- other residents of the town have received nothing. Businesses have lost everything; their land and buildings have become worthless and their employees have been left to fend for themselves. Needless to say, many in the community are suffering under extremely stressful conditions and to make things worse the Government of the N.W.T. has withdrawn social services, the only counselling service.

Cominco Mines is also leaving behind the physical mess that open pit mining creates, including pools of waste. The community of Fort Resolution, just east of the mining sites, is appealing to the company to clean up the area and restore it so that it may be used again as trap lands.

In addition, the N.W.T. has a new Mental Health Act. The N.W.T. Child Care Act Regulations have been delayed and the government is considering the recommendations submitted to it for changes. Both women elected to the assembly in November have been given executive positions; one as Minister Responsible for Renewable Resources, the other as Minister of Social Services and Minister Responsible for the Status of Women.

Committee to Push for Pay Equity

**SOUTH-CENTRAL
BRITISH COLUMBIA**
by Robin LeDrew
Regional Representative

Child Care

"B.C. is a have-not province in terms of day care. We have so little, the federal program actually looks good to us." So Penny

Coates, a prominent B.C. day care advocate, explained B.C.'s reluctance to join a national protest against the conservative child care plan.

B.C. is the only province which depends entirely on the Canada Assistance Plan funds for its day care program. All of this money goes into welfare-based subsidies to the poorest parents. There are no start-up operating or equipment grants to centres. The federal day care plan does at least offer start-up and operating funds as well as improved subsidies for parents. Having federal dollars earmarked for grants to centres is a welcome bargaining chip for advocates here who have been fighting CAP's welfare-based subsidy system for years.

Of course, B.C. day care advocates are concerned about aspects of the federal program. They are worried about the ceiling that it would effect, especially if the new funds must cover such programs as special needs, and crisis and early intervention. They also realize that the federal offer falls far short of the real need for child care spaces. But even though B.C. has played an active role in the child care lobby in the past, there is a definite reluctance now to blast the Day Care Act. The fight now is to pressure the provincial government to accept the federal package.

Pay Equity

B.C. Federation of Labour Women's Committee will be making a two-pronged push for pay equity this year, lobbying the legislature and promoting the concept at the grassroots level. To this end the committee will provide material to assist unions in developing a feminist perspective on job evaluation for pay equity.

Teachers' Federation

The B.C. Teachers' Federation has some good news: teachers are showing massive support for the federation. Ninety-three per cent have responded to the voluntary sign-up which was dictated by last year's Teaching Profession Act (Bill 20). Certification votes taken so far under the Industrial Relations Act support unionization and in addition all the elected seats on the new College of Teachers were taken by federation candidates.

Privatization Threatens Safety, Jobs

NORTHERN B.C./YUKON
by Carol Sabo
Regional Representative

Back from an extended maternity leave and in the midst of digging out from the white stuff we're famous for, I bring greetings from the North. Though looking at the snow-covered trees and mountains brings a feeling of calm, contentment and peace, it also brings a greater feeling of isolation...until you pick up a newspaper or turn on the radio--then it's back to harsh realities!

Some of the federal matters that concern us right now are child care, free trade and Meech Lake. The General Agreement on Tariffs and Trade (GATT) rulings concerning the fishing industry threaten thousands of jobs of which over 75 per cent are held by women. Provincially we face a massive decentralization and privatization scheme that among other things, plans to privatize highways and roads maintenance -- a big safety concern, the government testing lab, and Woodlands, a provincial facility for the mentally handicapped.

The Yukon, though faring better than B.C., still has more than enough to keep it busy. The Meech Lake issue tops the list. Territorial concerns include social assistance legislation and the pay equity clause of the human rights legislation. The clause is fine now; the problem is making sure it's implemented.

For the good news -- there's a rumour of a *Northern Women's Conference* in the spring. We're excited about the possibility. It will be a first conference to encompass the entire North!



UN HOMMAGE À CAROLE GELLER

Fleurette Osborne

Carole Geller, l'ancienne directrice générale de la Commission des droits de la personne de la Saskatchewan, consultante sur l'action positive à la Commission sur l'emploi et l'immigration du Canada et ancienne directrice générale de l'Office de l'équité salariale du Manitoba, est décédée le 8 novembre 1987.

Carole était depuis longtemps une militante du mouvement des femmes. Elle défendait passionnément l'égalité et les droits de la personne, non pas seulement pour les femmes mais pour toute la population. Elle était une source d'inspiration pour celles et ceux qui la rencontraient. Beaucoup de femmes sont devenues des féministes convaincues à cause de son engagement en faveur de l'égalité, de la justice et des droits de la personne. Notre société n'oubliera pas de sitôt sa contribution

aux droits de la personne et à l'équité salariale.

L'attitude de Carole Geller se résume dans le mot de Nellie McClung, «Ne vous excusez jamais. Ne retirez pas vos paroles. N'expliquez rien. Faites-le et laissez-les hurler!»

Le *Canadian Human Rights Reporter* a créé le prix Carole Geller pour les droits de la personne. Il sera attribué chaque année à la personne qui a fait une contribution remarquable à la promotion des droits des personnes désavantagées au Canada ou au domaine des droits de la personne. On peut faire des dons déductibles pour fins de l'impôt ou recommander des bénéficiaires en s'adressant au: Carole Geller Human Rights Award a/s *Canadian Human Rights Reporter* 213 - 810 West Broadway Vancouver, B.C. V5Z 4C9

occupés par des femmes. Du côté provincial, un vaste programme de décentralisation et de privatisation vise à privatiser l'entretien de la voirie (une source d'inquiétude pour la sécurité des routes), les laboratoires d'essais provinciaux ainsi que Woodlands, un établissement pour les handicapés mentaux.

Bien que la situation y soit meilleure qu'en Colombie-Britannique, le Yukon connaît une période mouvementée. L'Accord du lac Meech est une grande source d'inquiétude. Les questions territoriales d'actualité sont la loi sur l'assistance sociale et l'article sur l'équité salariale dans la loi sur les droits de la personne. Le problème, ce n'est pas l'article lui-même, c'est plutôt sa mise en application.

Il y a quand même de bonnes nouvelles. Il se peut qu'il y ait une conférence pour les femmes du Nord au printemps. Nous sommes enchantées par la possibilité. Ce sera la première conférence englobant tout le Nord canadien.

CHANGEMENTS À L'ÉTUDE DU RAPPORT SUR L'ÉTUDE DES STRUCTURES Section anglaise

Afin de permettre à toutes les régions de s'exprimer sur ce rapport, nous avons apporté les changements suivants au processus d'étude du rapport sur l'étude des structures:

1. Il n'y aura pas de rapport préliminaire.
2. Le rapport final sera envoyé au plus tard le 13 avril. Surveillez son arrivée, lisez-le et discutez-en en préparation pour l'Assemblée générale annuelle.
3. Les consultantes désirent connaître vos opinions sur le rapport avant l'AGA, soit par téléphone, soit par écrit. Le rapport sera discuté et adopté ou refusé lors de l'AGA.

Nous vous remercions pour votre aide et votre collaboration.
Joan Riggs et Lynne Tyler, Catalyst Research, 53, rue Queen, bureau 40, Ottawa (Ontario) K1P 5C5 (613) 233-2691.

SERVICE AUX ABONNÉES

Vous désirez nous écrire au sujet de votre abonnement? Veuillez ajouter votre étiquette à votre correspondance.

Vous déménagez? Retournez votre étiquette avec votre nouvelle adresse.

Vous désirez vous abonner?
Cochez la case appropriée et ajoutez votre étiquette (s'il y a lieu).

Nom :
Adresse :
Ville :
Code postal :

Tarif des abonnements :
(8 numéros d'Action féministe plus les Bulletins d'Action du CCA)

- Personnel 15 \$
- Institutions, pays étrangers 25 \$
- Amie du CCA *35 \$

(affiliation personnelle au CCA; comprend un abonnement)
* cotisation annuelle minimale

Abonnement: Nouveau Réabonnement
Amie du CCA: Nouvelle Renouvellement

Retournez au

Comité canadien d'action
sur le statut de la femme
344, ouest rue Bloor, bureau 505
Toronto (Ontario) M5S 1W9

Un comité demandera l'équité salariale

**COLOMBIE-BRITANNIQUE
SUD-CENTRALE
Robin Ledrew
représentante régionale**

« **L**a Colombie-Britannique est une province démunie du point de vue de la garde des enfants. Nous avons si peu de services que l'initiative fédérale nous paraît alléchante. » C'est ainsi que Penny Coates, une militante bien connue en faveur des services de garde dans cette province, a expliqué les hésitations qu'avaient les groupes de la C.-B. à adhérer au mouvement pan-canadien de protestation contre la stratégie fédérale de garde des enfants.

La Colombie-Britannique est la seule province qui puise tous ses fonds pour les services de garde du Régime d'assistance publique du Canada (RAP). Ces sommes subventionnent seulement les parents les plus pauvres en vertu du régime provincial de bien-être. Il n'y a aucune subvention pour mettre sur pied des services ni pour les dépenses d'immobilisation. La stratégie fédérale a l'avantage de prévoir de telles subventions, en plus d'améliorer les subventions versées aux parents. Les militantes en faveur des services de garde, qui luttent depuis des années pour changer le régime actuel d'aide aux parents dans le cadre du RAP, estiment qu'elles pourront utiliser les subventions fédérales aux garderies comme argument persuasif dans le cadre de leurs négociations avec la province.

Il va de soi que les militantes de la C.-B. sont préoccupées par certains aspects du programme fédéral. Le plafonnement de la contribution fédérale peut avoir des effets néfastes, surtout si les montants que le fédéral se propose de dépenser comprennent des services spécialisés comme les besoins particuliers, les services de crise et ceux aux nouveaux-nés. Elles savent également que la proposition fédérale est loin de répondre à la demande réelle de places dans les services de garde. Toutefois, même si la C.-B. a jusqu'ici joué un rôle actif dans la lutte pour améliorer les services de garde, on hésite

beaucoup à dénoncer le projet fédéral. On cherche plutôt à exercer des pressions sur la province pour qu'elle accepte l'offre d'Ottawa.

Équité salariale

Le Comité des femmes de la Fédération provinciale du travail lancera une campagne à deux volets pour obtenir l'équité salariale cette année. Il se propose d'exercer des pressions auprès de l'Assemblée législative et d'en faire la promotion auprès de la population. Le comité mettra donc à la disposition des syndicats divers documents qui leur permettront d'élaborer une perspective féministe sur l'évaluation des emplois en fonction de l'équité salariale.

De bonnes nouvelles

De bonnes nouvelles pour la Fédération des enseignantes et des enseignants de la province : elle reçoit l'appui massif des enseignantes et enseignants. En effet, 93 % ont répondu favorablement à l'inscription volontaire imposée par la Loi sur l'enseignement (loi 20) adoptée l'an dernier. Jusqu'ici, les scrutins d'accréditation, qui se sont déroulés en vertu de la Loi sur les relations industrielles, se sont prononcés en faveur de la syndicalisation. De plus, tous les membres élus du nouveau Collège des enseignantes et enseignants étaient des candidat-e-s de la Fédération.

La privatisation menace la sécurité et des emplois

**COLOMBIE-BRITANNIQUE NORD/
YUKON**

**Carol Sabo
représentante régionale**

Je vous envoie des salutations du Grand Nord au retour d'un congé de maternité prolongé. Ici, au pays de la neige qui recouvre les arbres et les montagnes, le climat de sérénité, de paix et de contentement cède la place à une sensation d'isolement. Puis un journal ou une nouvelle entendue à la radio nous rappelle à la réalité.

Les questions fédérales qui nous préoccupent le plus en ce moment sont la garde des enfants, le libre-échange et l'Accord du lac Meech. Les décisions du GATT sur les pêcheries menacent des milliers d'emplois, dont 75 % sont

à Yellowknife. Comme ce fut le cas dans un grand nombre d'endroits, le comité a soigneusement choisi les intervenants et a refusé de consacrer plus de temps à ses audiences qui n'ont pas été annoncées. Les membres du comité ont expliqué cet oubli en disant qu'ils ne savaient pas qu'il y avait un journal à Yellowknife.

La ville de Pine Point dans le sud-ouest des T.N.-O. fermera officiellement ses portes au mois de juin. Depuis 25 ans, la ville est le site d'une mine exploitée par la société Commco. Bien que les mineurs estiment avoir été adéquatement indemnisés, les autres habitants de la ville n'ont rien reçu. Les commerçants ont tout perdu, leurs propriétés et leurs immeubles ne valent plus rien, et leurs employés ont été mis à pied sans être indemnisés. Il va sans dire que bon nombre de personnes dans la communauté se retrouvent dans des situations extrêmement difficiles. Pour compliquer les choses davantage, le gouvernement territorial a retiré ses services sociaux, dont le seul service d'orientation professionnelle de la ville.

De plus, la société Commco laisse derrière elle les dégâts écologiques d'une mine à ciel ouvert, dont des étangs de déchets. La collectivité de Fort Resolution, qui se trouve à l'est des mines, a demandé à la compagnie de nettoyer ses anciennes exploitations et de remettre le terrain en état pour qu'il puisse servir à la chasse au piège.

Enfin, les T.N.-O. ont une nouvelle Loi sur la santé mentale. Les règlements de la Loi sur la garde des enfants ont été retardés. Le gouvernement étudie présentement les changements qui lui ont été proposés. Les deux femmes élues à l'assemblée législative en novembre dernier ont obtenu des postes de ministre: une est chargée des Ressources renouvelables et l'autre est ministre des Services sociaux en plus d'être chargée de la Condition féminine.



*Constatant la hausse des prix
de la nourriture*

Les maisons d'accueil refusent 4 000 personnes

ALBERTA
Rebecca Coulter
représentante régionale

Selon certains rapports, 4 000 femmes et enfants n'ont pu trouver refuge dans des maisons d'accueil en 1986. Les deux maisons WIN d'Edmonton ont déclaré qu'elles ont été obligées de refuser 517 familles au cours des dix premiers mois de 1987, comparativement à 441 pour l'année 1986 au complet. Tout en indiquant qu'il y avait peu de chances que le financement des maisons soit amélioré, la ministre des Services sociaux, Connie Osterman, a promis d'essayer de «renforcer» les services d'urgence de son ministère. La députée NPD, Marie Laing, a demandé que la province finance les services essentiels des maisons d'accueil à 100 %, et non plus à 84 % comme elle le fait présentement. La députée libérale Betty Hewes a déploré le fait que tant de familles aient été refusées. Par la suite, la ministre a déclaré qu'elle allait demander au cabinet d'augmenter le financement à 100 %. Elle a également annoncé des subventions extraordinaires de 50 000 \$ pour la maison Sheriff King de Calgary et de 12 000 \$ pour celle de Red Deer. «Je suis d'avis que la violence domestique est une des formes de la violence les plus destructives. Elle traumatise énormément les enfants et les enfants sont ma première priorité en ce moment,» a-t-elle déclaré, avant d'avouer que la formule de financement des maisons d'accueil devait être complètement repensée.

Condition des femmes

Elaine McCoy, ministre chargée des questions féminines, a établi ses objectifs à court terme : demander au cabinet de reconsidérer sa position sur l'avortement et les coupures dans l'assurance-maladie; voir plus de femmes occuper des positions de direction dans la fonction publique; et sensibiliser la population à la violence domestique. Elle a déclaré au sujet de l'équité salariale, «Est-ce que la popu-

lation de l'Alberta veut une police des salaires qui dictera au secteur privé la valeur de ses employé-e-s?» Elle appuie la loi provinciale qui stipule un salaire égal pour un travail identique ou essentiellement le même, qu'elle décrit comme la «justice salariale». Elle a promis de donner suite rapidement aux recommandations du Conseil consultatif sur la condition féminine de l'Alberta.

Politique fédérale sur la garde des enfants

Juste avant l'annonce du programme fédéral, Jacquie Kallal, qui dirige la section d'Edmonton de la Daycare Society of Alberta, a déclaré qu'elle espérait que la politique fédérale n'allait pas obliger les garderies privées à fermer leurs portes. D'autres propriétaires de garderies privées ont lancé des avertissements contre le programme, affirmant qu'il serait coûteux et qu'il créerait de la paperasse. Une fois le programme connu, un groupe représentant les parents, Parents for Quality Child Care, a déclaré que le gouvernement fédéral avait «refusé de prendre position et qu'il avait tranché le gâteau en trop de morceaux. Cette politique n'améliore aucunement la situation pour qui que ce soit.» Kathleen Higgins, de la Alberta Federation of Women United for Families, estime que le crédit d'impôt maximum de 200 \$ par enfant pour les familles qui n'utilisent pas des services de garde officiels «n'est qu'une insulte». Pour sa part, l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance a déclaré que ce crédit d'impôt était regrettable parce qu'il est si minime qu'il n'aidera pas les parents mais «il gèrera vraisemblablement une grande partie des sommes que le fédéral consacra à la garde des enfants».

Ordonnances alimentaires

La province a maintenant accès aux banques de données du gouvernement fédéral afin que les tribunaux et les programmes provinciaux d'ordonnances alimentaires puissent retracer les conjoints qui cessent de verser des pensions alimentaires. Ottawa a également promis de mettre sur pied un programme de saisie des prestations fédérales comme l'assurance-chômage, les remboursements d'impôt et les pensions. Le taux de succès du

programme albertain n'est que de 41 % dans 12 500 cas jusqu'au 31 juillet dernier, tandis que le Manitoba avait un taux de succès de 80 %.

Orientation sexuelle

Le Comité sur les droits civils des lesbiennes et des homosexuels (GALA) s'est de nouveau buté à un mur lorsqu'il a demandé au gouvernement d'ajouter l'orientation sexuelle à la loi sur les droits de la personne. Le ministre du Travail, Ian Reid, a dit «n'avoir aucunement l'intention de présenter la question au caucus. L'homosexualité, la pédophilie et la sodomie ne sont pas des caractéristiques visibles. C'est pour cette raison qu'il ne faut pas les accepter.» Le comité GALA a rétorqué, «Ce n'est pas en regardant une personne que l'on sait si elle est bouddhiste ou chrétienne ou membre d'un culte satanique, et pourtant la religion est un motif illicite de discrimination.» Le NPD et le Parti libéral appuient le comité. Le président de la Commission des droits de la personne de l'Alberta, Stan Scudder, a déclaré que comme la Commission n'avait aucune preuve d'un cas de discrimination, elle hésitait à exercer des pressions sur le gouvernement. Le comité GALA maintient qu'il est évident que la Commission n'a pas de plainte puisque sans droits protégés, les lesbiennes et les homosexuels ont peur de la publicité.

L'Accord n'est toujours pas accepté

TERRITOIRES DU NORD-OUEST
Joanne Whyte
Représentante régionale

Nick Sibbeston, l'ancien chef de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest, a intenté une action personnelle contre l'Accord du lac Meech. La Cour suprême des T.N.-O. a accepté d'entendre son appel, mais le gouvernement fédéral a interjeté un appel de cette décision. Une action semblable au Yukon, intentée par Tony Penniket contre l'accord, a été rejetée.

Le comité de la Chambre des communes sur le libre-échange s'est rendu

Les femmes lancent une campagne contre le libre-échange

ONTARIO SUD

Barbara Cameron
représentante régionale

Le CCA a aidé à mettre sur pied une campagne des femmes contre le libre-échange dans le Sud de l'Ontario. Ce groupe collabore avec les coalitions provinciales et pan-canadiennes pour dénoncer l'entente. Jusqu'ici, le groupe a organisé une assemblée publique et une conférence de presse pour dénoncer la propagande gouvernementale en faveur du libre-échange qui a été envoyée avec les chèques d'allocations familiales. Il a aussi marrainé un atelier de formation dirigé par Marjorie Cohen pour un groupe de conférencières sur les femmes et le libre-échange. Ce groupe encourage les Ontariennes et les femmes des autres provinces de mettre sur pied des groupes semblables afin que les femmes puissent participer à la lutte contre l'entente canado-américaine.

Des rencontres «sous-régionales» d'organisations-membres du CCA auront lieu à Ottawa les 19 et 20 février, à London les 26 et 27 mars et à Toronto les 26 et 27 mars. Ces rencontres porteront sur les priorités du CCA au cours des prochaines élections fédérales, la lutte contre le libre-échange et l'étude des structures du CCA.

La région Ontario Sud du CCA appuie les initiatives du Comité de direction provisoire pour une organisation des femmes de l'Ontario. Ce groupe cherche à mettre sur pied un organisme provincial qui jouera à ce palier de gouvernement le rôle que joue le CCA au niveau fédéral.

Les audiences de l'Assemblée législative ontarienne sur l'Accord du lac Meech ont commencé le 1^{er} février. Nous comptons présenter un mémoire à ce comité.

Conférence des femmes du Nord de l'Ontario

*S'accepter l'une l'autre : en tant que
femmes autochtones et non-
autochtones du Nord de l'Ontario*

22 - 24 avril 1988

*Organisée par la Coalition des femmes
autochtones de l'île Manitoulin et
marrainée par le Comité des
conférences des femmes du Nord de
l'Ontario.*

Renseignements :

*Elaine Switzman, R.R. #2,
Bruce Mines (Ontario) P0R 1C0
(705) 736-2324*

La droite change de nom

SASKATCHEWAN

Palma Anderson
représentante régionale

Women Victorious a tenu sa conférence de fondation les 16 et 17 octobre 1987. Ce groupe remplace la section de Saskatoon de R.E.A.L. Women, qui avait été rejetée par l'organisation-mère canadienne. Women Victorious a profité de cette conférence pour décerner au ministre chargé de la Condition féminine, Grant Schmidt, le prix «Protégeons la famille» en reconnaissance de sa contribution à la lutte pour empêcher les homosexuels d'adopter des enfants! L'épouse du premier ministre, Chantal Devine, a reçu un prix pour son dévouement à la protection de la famille et sa défense de la libre entreprise.

Lors de la conférence pan-canadienne des fermières qui s'est déroulée à Saskatoon, les participantes ont manifesté leur inquiétude sur divers sujets, dont la suppression des services dans les régions rurales, l'absence de services de garde et le travail non ou mal rémunéré des femmes.

Les sages-femmes de la province se sont donné une association dernièrement pour sensibiliser le public et demander au gouvernement de leur accorder le droit de pratiquer leur profession.

Connections, une conférence réunissant des groupes de femmes de la province, a porté sur les effets des compressions budgétaires dans les services sociaux. Les groupes ont convenu d'établir un comité de direction qui élaborera une structure et un mandat pour une nouvelle organisation vouée à cette question.

En général, les groupes de femmes sont préoccupés par les effets possibles du libre-échange. Divers groupes ont uni leurs efforts pour faire venir l'économiste féministe bien connue, Marjorie Cohen, qui doit rencontrer les étudiant-e-s et les enseignant-e-s de l'Université de Régina, en plus de prendre la parole lors d'une assemblée publique. Le gouvernement conservateur a organisé une conférence sur la question au début de mars. Plutôt que d'examiner les dangers du libre-échange, cette conférence en énumérera les bienfaits.

Un nouveau ministère est issu du dernier remaniement ministériel. Nous avons maintenant un ministre de la Privatisation. C'est d'ailleurs conforme à la direction prise par le gouvernement à la suite du dernier congrès du Parti conservateur provincial, au cours duquel on a sommé le gouvernement d'accélérer la privatisation. Le conférencier invité, un conseiller de Margaret Thatcher, a suggéré que le gouvernement s'était peut-être trompé en privatisant le régime dentaire en vigueur dans les écoles depuis de nombreuses années. Le gouvernement a d'ailleurs promis d'améliorer les services dentaires pour les enfants dans les régions rurales. Le message à retenir de ce congrès, c'est que la privatisation continuera, mais on sera moins catégorique afin de ne pas se mettre trop de monde à dos!

Les enseignantes et enseignants de la province ont exprimé leur déception devant le refus du gouvernement de négocier une nouvelle convention collective ainsi que les coupures dans le financement et le nombre de programmes scolaires. Une série de rencontres régionales est prévue pour discuter des mesures à prendre.

Somme toute, le gouvernement semble décidé à appliquer son programme qui ne fait qu'appauvrir un grand nombre de personnes en plus de leur créer des difficultés supplémentaires.

cours et activités. Certains centres aident à mettre sur pied des services de garde, des maisons de transition ou d'autres services pour la collectivité.

Un tel centre coûte environ 70 000 \$ par année à opérer, ce qui comprend les salaires. Il va de soi qu'une part importante du travail est assuré par le bénévolat des femmes du quartier. Une pétition circule présentement pour demander au gouvernement Bourassa d'assurer un financement adéquat pour ces centres d'une grande valeur.

L'équité salariale : une priorité pour les femmes dans le secteur public

Après avoir fait des recherches et consulté ses membres, la CSN entamera des négociations avec le gouvernement sur le salaire égal pour un travail de valeur égale pour les syndiquées dans le secteur public qui occupent des «emplois de femmes». Monique Simard, vice-présidente de la CSN, a indiqué que 140 600 personnes, ou environ 58 % de la main-d'oeuvre, en bénéficierait. La majoration des salaires, qui coûtera 356 millions de dollars, soit 5 % de la masse salariale actuelle, pourrait être répartie au cours d'un nombre fixe d'années.

Les négociations sur l'équité salariale commenceront six mois avant les négociations ordinaires pour les conventions collectives du secteur public.

Une victoire pour l'équité salariale à l'aluminerie Reynolds

Quatre-vingt femmes, d'un effectif global de 650, ont remporté une victoire pour l'équité salariale à l'aluminerie Reynolds près de Trois-Rivières. Les syndiquées s'étaient plaintes d'inégalités salariales devant la Commission des droits de la personne du Québec, qui leur a donné raison. Puis la CSN a négocié leur salaire rétroactif ainsi que de nouvelles clauses sur le salaire égal et l'équité en matière d'emploi dans la convention collective.

37 000 infirmières du Québec forment un nouveau syndicat

En décembre dernier, 37 000 infirmières du Québec de trois syndicats différents se réunissaient à Laval pour fonder la Fédération des infirmières et des infirmiers du Québec (FIIQ). La fusion avait été bien préparée depuis des mois par des comités des trois syndicats.

La FIIQ a dénoncé les coupures

faites par le gouvernement dans le financement et les services aux patients et a proclamé le droit du public à des services de santé de qualité dans toutes les régions. De plus, la convention a débattu et adopté une résolution précise favorisant le libre-choix pour les femmes en matière d'avortement.

Le nouveau syndicat compte jouer un rôle plus actif au sein du mouvement des femmes du Québec. Il a confirmé son adhésion au CCA.

Solidarité avec les Haïtiennes

Le 4 décembre 1987, environ 500 femmes ont organisé une manif émouvante dans le centre Guy Favreau, un immeuble fédéral à Montréal. Elles pleuraient les décès des femmes, des hommes et des enfants de Haïti aux mains du gouvernement militaire Namphy et des bandits tontons macoutes qui continuent d'opérer impunément sur cette île. Plusieurs femmes noires étaient couchées sur le plancher du hall d'entrée, en souvenir de leurs soeurs décédées, tandis que d'autres, les bras enlacés, les encerclaient en chantant au rythme des tambours. À

la fin de la manifestation, une petite délégation de femmes délivra un message aux représentant-e-s de la ministre fédérale Monique Landry. Elles ont demandé au Canada de retirer toute l'aide financière et autre qu'il accorde à cette dictature, et qu'il dénonce d'avance les élections prévues pour janvier, qui ne sauraient être démocratiques.

Les nouveaux emplois paient moins

De nouvelles statistiques fédérales font foi d'une augmentation des emplois dans les hôtels et les restaurants du Québec, où beaucoup de femmes travaillent.

En 1983, 104 682 personnes travaillaient dans les hôtels et les restaurants du Québec. En 1987, ce chiffre était passé à 153 688, soit une augmentation de 47 %. Dans les restaurants, 83 000 personnes gagnaient en moyenne 162,62 \$ par semaine en 1983. Mais en 1987, les employé-e-s de restaurants gagnaient 20 \$ de moins par semaine, calculés en dollars de 1983. Et voilà pour ces merveilleux «nouveaux emplois» dont on parle tellement.



fermiers et les PME. Le gouvernement s'est en effet engagé dans un pari risqué : il cherche à agrandir son économie et à s'implanter sur un marché plus grand. La «maritimisation» du Nouveau-Brunswick et des autres provinces de la région n'a rien de neuf. Si on examine l'histoire de la province, on s'aperçoit que le Nouveau-Brunswick a dû faire face à la même situation lorsqu'on lui a demandé d'appuyer l'économie de l'Amérique du Nord britannique. L'économie des Maritimes s'est alors effondrée. Elle ne s'en est jamais remise. Dans sa tentative d'obtenir le contrat des frégates, le premier ministre McKenna a oublié ce fait ainsi que les aspirations de la population.

Les groupes populaires et syndicaux ainsi que la représentante régionale du CCA sont très réticents à appuyer cet accord. Ils ont organisé une conférence sur le libre-échange à Moncton les 30 et 31 janvier.

Le gouvernement fédéral a soulevé la colère des groupes de femmes de la province. Lors de ses audiences au Nouveau-Brunswick, le comité des Communes sur le libre-échange a refusé d'entendre une représentante des groupes de femmes. Toutefois, nous félicitons le gouvernement McKenna de ne pas avoir signé l'Accord du lac Meech. Notre comité spécial sur l'accord a réussi à faire connaître nos griefs et tout indique que le gouvernement nous a entendues.

Nous espérons que la population du Nouveau-Brunswick pourra s'exprimer sur cet accord afin d'éviter une répétition de ce qui s'est produit avec le libre-échange. Des groupes représentant diverses organisations de femmes ont eu une rencontre avec le Conseil consultatif sur la condition féminine, qui a porté surtout sur l'accord. Le message au gouvernement était des plus clairs : la population du Nouveau-Brunswick est préoccupée par les droits à l'égalité ainsi que les questions économiques.

Projet de loi sur le multiculturalisme

Nous examinons le projet de loi fédéral sur le multiculturalisme. Le Secrétariat d'État a fait beaucoup de cas de ce projet de loi. Les groupes visés par cette loi s'interrogent sur la raison d'être de lois qui isolent les groupes multiculturels des autres groupes, sur le manque de consultation et sur le financement éventuel des

groupes multiculturels. Pour le moment, on est d'avis que le gouvernement met un peu trop l'accent sur le bénévolat dans ce dossier. Nous avons consacré beaucoup de temps pour tenter d'obtenir des subventions, temps qui aurait pu être consacré à des tâches plus utiles.

Joe Ghiz s'oppose au libre-échange

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Beth Brehaut
représentante régionale

Plusieurs femmes s'intéressent au *Guide d'intervention sur les élections du CCA*. J'espère qu'il y aura des ateliers sur les femmes et les élections lors de la Journée internationale des femmes.

Nous n'avons pas oublié l'Accord du lac Meech. Notre comité spécial continue d'attirer l'attention sur cette question. Les groupes de femmes ont envoyé des mémoires au comité sénatorial qui étudie l'accord, exprimant notre insatisfaction avec la démarche du gouvernement, l'absence de protection des droits à l'égalité pour les femmes et les effets négatifs sur les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon.

Le libre-échange est devenu une question importante ici. Le premier ministre Joe Ghiz y est toujours opposé, comme le sont celles et ceux qui vivent de la pêche et de l'agriculture, qui comme d'autres, voient leur gagne-pain menacé.



1940 - 1990: 50 années de suffrage des femmes

QUÉBEC

Madeleine Parent
représentante régionale

Le 2 décembre dernier, l'hôtel de ville de Montréal accueillait plus de 130 femmes d'un grand nombre d'organisations féministes pour le lancement de *Femmes en tête*. C'est ainsi que l'on nomme les préparatifs de cinquante heures de rencontres, de célébrations et d'activités de tout genre qui auront lieu en 1990, année marquant le 50^e anniversaire du suffrage des femmes dans les élections provinciales. Ce sera le moment de revivre notre histoire, de réfléchir sur nos victoires et nos reculs collectifs, et d'examiner nos priorités pour l'avenir, tout en réservant un peu de temps, du moins nous l'espérons, aux activités culturelles et récréatives. Sept organismes de femmes sont représentés sur le comité organisateur, dont Relais-Femmes, l'Association féminine d'éducation et d'action sociale et la Fédération des femmes du Québec.

La détermination et le travail ont fait le succès des 80 centres de femmes du Québec

Le 26 janvier dernier, l'R des Centres de femmes organisait une conférence de presse et une réception très réussie pour attirer l'attention sur la contribution des 80 centres de femmes aux besoins des femmes. L'R cherchait également à sensibiliser le public à sa demande de financement stable.

Depuis 1980, des centres de femmes sont apparus de façon indépendante ici et là dans toutes les régions et les villes du Québec. Éventuellement, ils se sont unis au sein d'un réseau. Certains ont dû fermer leur portes. Il en reste 80.

Quelques 150 000 Québécoises, la plupart, des travailleuses au foyer, fréquentent ces centres. Elles rencontrent d'autres femmes, discutent de leurs problèmes, obtiennent des renseignements sur les services existants dans leur collectivité ou s'inscrivent à divers

RAPPORTS RÉGIONAUX

On déplore des commentaires sexistes

TERRE-NEUVE ET LABRADOR
Joyce Hancock
représentante régionale

De nombreuses femmes de cette province ont été offensées par les commentaires insultants du député terre-neuvien membre du cabinet fédéral.

En tentant de vendre l'entente de libre-échange lors d'une rencontre de la Chambre de commerce de Saint-Jean, le ministre des Transports, John Crosbie, n'a pu trouver rien de mieux que des commentaires sexistes au sujet de la députée Sheila Copps. Puis, il a ridiculisé les femmes préoccupées par une augmentation probable de matériel pornographique au Canada à la suite de l'adoption de l'entente. Le ministre a ainsi réussi à faire rire son auditoire de 400, composé presque exclusivement d'hommes. Il a aussi réussi à soulever la colère d'un grand nombre d'organisations et de femmes qui ont écrit à M. Crosbie et au premier ministre pour demander que le soi-disant père de la loi contre la pornographie présente ses excuses.

Un remaniement ministériel provincial, que les partis d'opposition ont décrit comme une «partie de chaises musicales», a apporté des changements à deux portefeuilles importants, soit celui du ministre chargé de la Condition féminine et du ministre des Services sociaux. Fait curieux, le premier ministre Peckford n'a pas parlé du changement à la condition féminine lorsqu'il a annoncé son remaniement. Il faut savoir qu'ici, ce portefeuille relève du ministère du Développement professionnel et des Études supérieures.

Beaucoup de Terre-neuviennes commencent à se demander pourquoi la province n'a pas un ministère distinct chargé de la condition féminine. La question est d'autant plus pertinente que les femmes ont soulevé beaucoup de questions difficiles au cours de la dernière année auxquelles le gouvernement a dû répondre.

Pour terminer, une page des annales

judiciaires de la province. Dernièrement, un dentiste, trouvé coupable de tentative de meurtre et de plusieurs agressions sexuelles sur des jeunes filles, a été condamné à une peine de 10 ans. Le procureur de la Couronne a demandé une sentence suspendue parce que le coupable doit maintenant se déplacer dans un fauteuil roulant à la suite de blessures qu'il s'est infligé lors de la tentative de meurtre. Il pourra purger concurremment sa peine de quatre ans pour les agressions sexuelles avec sa peine de dix ans. Son avocat a interjeté un appel de cette peine «trop sévère».

Les femmes s'opposent au libre-échange

NOUVELLE-ÉCOSSE

Patricia Campbell
représentante régionale

Le premier ministre John Buchanan a accordé son appui à l'accord de libre-échange avec les États-Unis après avoir été assuré que la libéralisation allait donner un coup de pouce à de nombreuses entreprises et industries de la Nouvelle-Écosse et après avoir reçu des garanties «par écrit» que les programmes fédéraux «d'ajustement» compenseraient toutes les pertes d'emplois. Le premier ministre a annoncé son appui le Jour de l'An, après la tenue de quelques réunions d'un comité législatif et de quelques audiences publiques précipitées. De nombreuses personnes ont traité ces consultations de camouflage. Les porte-parole de la Coalition d'action des femmes, Cheryl AuCoin et Marion Mathieson, se sont faites remarquer pour leur opposition vigoureuse à l'accord. Le premier ministre n'a pas encore publié les résultats d'une étude qu'il avait initiée il y a deux ans sur l'impact du libre-échange sur les entreprises de la province.

Les caissières d'Antigonish

Onze employées de la Banque de commerce d'Antigonish sont en grève légale depuis plus de deux mois. Elles demandent la parité salariale avec les employées des autres succursales de la province où les salaires sont sensiblement plus élevés. Le salaire annuel moyen à la succursale d'Antigonish est de 14 000 \$. Certaines des femmes qui gagnent ce salaire ou qui gagnent moins ont travaillé à la banque depuis au moins dix ans. Les grévistes ont l'appui de leur communauté, comme en témoignent les commentaires favorables entendus sur le piquet. Beaucoup de client-e-s de cette banque font maintenant affaire avec d'autres banques. Divers groupes de la province, comme les employé-e-s de l'Université Saint-François Xavier ainsi que les sections locales de l'Alliance de la Fonction Publique du Canada ont indiqué leur solidarité avec les grévistes et les ont appuyées financièrement. Ces groupes ont organisé une conférence de presse, à Antigonish, à laquelle je dois participer au nom du CCA, pour manifester leur appui.

Les femmes prennent position sur la constitution

NOUVEAU-BRUNSWICK
Kay Nandlall
représentante régionale

L'appui que le premier ministre Frank McKenna a accordé à l'accord de libre-échange a pris les habitants de la province par surprise et soulevé leur colère. La promesse de prospérité à long terme faite par le gouvernement McKenna devra attendre. (Il n'y a toujours pas de parti d'opposition.) Cet appui a peut-être mérité au Nouveau-Brunswick la construction de frégates de la marine canadienne, mais le libre-échange aura des effets sur les

visibles» pour mettre en valeur leurs ressemblances et différences, leur apport à la société canadienne et leurs problèmes.

Deuxièmement, le CCA doit encourager la participation des «femmes de minorités visibles» à ses rencontres et à ses activités. Cela pourrait se faire par l'entremise de comités régionaux qui tentent de rapprocher les minorités en s'intéressant à leur problèmes. La plupart des «femmes de minorités visibles» ont l'impression qu'un fossé profond les sépare du CCA.

Troisièmement, en suivant l'exemple du Comité sur l'étude des structures, le CCA pourrait nommer une «femme d'une minorité visible» à tous ses comités. La diversité est la richesse du Canada. Le CCA pourrait jouer un rôle de premier plan en utilisant à bon escient la richesse des expériences des «femmes de minorités visibles».

Les immigrantes au Canada: orientations souhaitables

Fleurette Osborne
responsable du Comité sur la justice

Les immigrantes au Canada: orientations souhaitables, publié par le Conseil consultatif canadien de la situation de la femme, a reçu un accueil très négatif des immigrantes et des femmes de minorités visibles. Ce rapport ne reflète pas vraiment la réalité quotidienne de la majorité de ces femmes. La question aurait d'ailleurs pu être précisée si l'on avait pris la peine de procéder à des consultations. Comme le rapport est très controversé, le Conseil consultatif ferait preuve de sérieux et de responsabilité s'il acceptait d'ouvrir un dialogue avec ces femmes le plus tôt possible. Entretemps, il doit arrêter de diffuser ce rapport. Un compte rendu détaillé paraîtra dans le prochain numéro d'*Action féministe*.



La plainte de harcèlement racial et sexuel suit son cours

Madeleine Parent
Comité sur l'emploi et l'économie

La plainte de Mary Pitawanakwat au sujet du harcèlement et d'un congédiement injuste, déposée en 1985 auprès de la Commission canadienne des droits de la personne, a surmonté un dernier obstacle qui lui avait été imposé. Sa plainte sera entendue bientôt.

Rappelons quelques faits. Mary Pitawanakwat, une Ojibway, était congédiée après avoir travaillé comme agente de développement social pendant six ans et demi dans le bureau de la Saskatchewan du Secrétariat d'État. Elle avait été soumise à du harcèlement sexuel et racial au cours des dernières années. Elle avait déposé un grief et obtenu une audience en vertu de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique. La décision de l'arbitre favorisait l'employeur et invoquait un précédent établi avant l'adoption de la Loi canadienne sur les droits de la personne et la Charte canadienne des droits et libertés.

Puis, la Commission des droits de la personne a refusé d'entendre sa cause en prétextant qu'elle «avait été entendue adéquatement et complètement» par l'arbitre de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique. Il faut dire que cette loi avait été conçue à l'époque où le gouvernement fédéral était administré par des fonctionnaires, vétérans des guerres mondiales. Ils administraient selon des méthodes militaires et ne permettaient pas aux employés de contester quoi que ce soit.

L'avocate de Pitawanakwat, Sandra Mitchell, en a appelé de cette décision négative à la Cour fédérale d'appel. Dans son mémoire, elle maintenait que le refus de la Commission des droits de la personne d'accorder une audience à sa cliente était fondée sur des faits erronés. De plus, elle affirmait que la Commission n'avait pas tenu compte du fait que le tribunal d'appel, en l'occurrence constitué en vertu de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique, n'était pas nécessairement autorisé à juger une plainte de harcèlement racial et qu'il n'avait pas l'autorité de



Mary Pitawanakwat

corriger ou de régler une telle plainte. La Cour d'appel donna raison à la plaignante. Aucunement ébranlée, la Commission des droits de la personne demanda à la Cour suprême la permission d'appeler de ce dernier jugement.

Toutefois, le 23 novembre dernier, la Commission des droits de la personne s'est vue obliger de retirer son appel après que la Cour suprême ait trouvé que la Commission s'était trompée dans une autre affaire (Burke) qui ressemblait au cas Pitawanakwat.

Nous espérons qu'après tous ces délais, ennuis et revenus perdus, Mary Pitawanakwat pourra faire entendre sa plainte par la Commission des droits de la personne.

Le CCA appuie cette plainte depuis 1985. C'est un cas de harcèlement sexuel et racial d'une des très rares femmes autochtones à avoir obtenu un emploi dans la Fonction publique.

Après avoir étudié son cas, le Fonds d'action et d'éducation juridiques (FAEJ) a accepté d'appuyer sa plainte. Mais ni le CCA ni le FAEJ n'ont les fonds leur permettant d'aider à payer des frais juridiques aussi élevés.

Celles et ceux qui s'intéressent au sort de Mary sont prié-e-s de contribuer à cette importante cause. Veuillez libeler les chèques à l'ordre de:

The Mary Pitawanakwat Defence Fund
Regina University,
Mary Pitawanakwat,
2054 Argyle Street,
Regina, Saskatchewan S4T 3S7.

Mary remettra les chèques au fonds universitaire pour défrayer ses frais juridiques. Les donatrices et donateurs recevront des reçus.

Rappelez-vous la plainte de harcèlement sexuel de Bonnie Robichaud contre le ministère de la Défense. Elle a dû attendre huit ans avant de gagner. Combien d'autres femmes seraient toujours victimes aujourd'hui si Bonnie n'avait pas été si persistante?

La paix doit devenir un enjeu électoral

Betsy Carr

co-responsable du Comité sur la survie de la planète

Le Comité sur la survie tient à féliciter Trudy Richardson pour avoir dirigé les travaux pour le numéro spécial d'*Action féministe* sur les femmes et les élections fédérales. Nous avons mis sur pied un comité qui préparera une déclaration plus détaillée de la politique du CCA pour le deuxième numéro spécial ainsi que des questions pour les candidat-e-s.

Parmi les dangers de la course aux armements il y a la destruction de la planète et de son écologie, tout en consommant l'argent qui pourrait servir à améliorer la condition humaine. C'est là la question fondamentale de notre époque, qui l'emporte sur toutes les autres. Au cours des prochaines élections, nous, les femmes, devons proposer de meilleures solutions. Le comité a l'intention de concevoir un numéro spécial sur les femmes, la paix et la politique.

Puisque le CCA n'a pas encore fait connaître sa position sur le livre blanc de la Défense nationale en juin 1987, nous avons demandé au conseil de direction du CCA d'endosser une lettre assez brève (reproduite sur cette page) au premier ministre et à d'autres politiciens, dénonçant la politique périmée qu'il suppose. Cette demande est d'autant plus urgente que le gouvernement se prépare à dépenser 8 milliards pour acheter des sous-marins nucléaires, un projet épouvantable.

Texte de la lettre dont il est question dans l'article.

Le 25 janvier 1988

M. le premier ministre Brian Mulroney
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Monsieur le premier ministre,

Compte tenu du nouvel esprit de coopération entre l'Union soviétique et les États-Unis, nous vous demandons de retirer le livre blanc du ministère

de la Défense. Plutôt que d'affirmer de nouveaux nos différences avec l'Union soviétique, alimentant une course aux armements qui est déjà très dangereuse et augmentant notre fardeau militaire, nous vous demandons d'adopter une politique logique, humaine et efficace.

Le nombre croissant de sans-abris et de mal-nourris au Canada trahit la diminution des services gouvernementaux. On crée beaucoup plus d'emplois lorsque l'on répond à des besoins de la population au Canada et dans le monde que lorsque l'on produit des armements. De plus, nous ne croyons pas que notre sécurité s'améliore lorsque l'on augmente le nombre d'armements. Nous préférons une défense non-agressive et des zones dénucléarisées, et surtout une région arctique dénucléarisée soumise aux vérifications de toutes les nations arctiques.

Nous croyons que le déploiement de sous-marins nucléaires dispendieux menace un écosystème fragile et contrevient à l'esprit sinon au texte du Traité de non-prolifération nucléaire. Le coût d'un seul sous-marin permettrait d'améliorer la vie du million d'enfants au Canada qui vivent sous le seuil de la pauvreté.

Comme vous le savez, le Comité canadien d'action sur le statut de la femme est une coalition de 550 groupes de femmes qui représentent plus de trois millions de Canadiennes.

Nous espérons que votre gouvernement changera la direction des politiques de défense du Canada.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le premier ministre, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

La présidente,

Louise Dulude

cc : M. Joseph Clark, Secrétaire d'État aux Affaires extérieures
M. Perrin Beatty, ministre de la Défense nationale
M. Douglas Roche, ambassadeur au désarmement, ministère des Affaires extérieures
M. Derek Blackburn, critique en matière de défense du NPD
M. Douglas Frith, critique en matière de défense du Parti libéral
M. Dan Heap, député pour la circonscription de Spadina

L'intégration des femmes des minorités visibles à la société canadienne

Rabab Naqui

Comité des immigrantes et des femmes des minorités visibles

C'est en multipliant par trois tous les problèmes que doivent surmonter les femmes blanches (la nouveauté, des différences de culture et d'apparence) que l'on peut commencer à apprécier les défis de celles que l'on désigne du terme «femmes de minorités visibles». En plus de ces désavantages, la plupart d'entre elles viennent au Canada comme dépendantes. Certaines ne parlent ni le français ni l'anglais. Tout en s'efforçant de s'intégrer, elles doivent affronter du racisme caché ou ouvert et entendre parfois des injures comme «sale paki».

Le terme «minorité visible» s'est répandu au Canada après la publication du rapport «L'Égalité maintenant» en 1984. Dans le numéro de novembre 1987 d'*Action féministe*, le CCA accordait sa priorité aux «femmes des minorités visibles» et aux immigrantes. Le CCA devrait ajouter dans cet engagement un plan d'action concret pour faciliter l'intégration.

Ce plan d'action pourrait comporter trois volets. Il pourrait d'abord sensibiliser les femmes et les hommes du Canada. Il n'y rien de plus faux que des commentaires comme, «Il n'y a pas de discrimination au Canada. Ils et elles se font des idées.» (Croyez-le ou pas, on entend toujours des gens satisfaits d'eux-mêmes préférer de telles remarques.) Le Canada est un pays d'immigrant-e-s. Le processus d'ajustement serait favorisé si le groupe dominant améliorerait ses connaissances et sa compréhension des autres cultures. Il est particulièrement amusant pour une femme du sous-continent indien de se faire dire, «Vous parlez très bien l'anglais. Où l'avez vous appris?» L'Inde était une colonie anglaise. L'Inde et le Canada sont tous deux des pays du Commonwealth. Les personnes d'origine indienne s'attendent à ce que la population du Canada connaisse le passé colonial de ces deux pays. *Action féministe* pourrait peut-être avoir une chronique régulière sur les «femmes des minorités

Les femmes du Nicaragua

Alice de Wolff
co-responsable du Comité sur la politique étrangère canadienne

Deux femmes du Nicaragua ont rencontré récemment des employées du CCA et des membres du Comité sur la politique étrangère canadienne. Il s'agissait de Maria Castillo, qui travaille au secrétariat des femmes du syndicat des travailleuses et travailleurs agricoles (ATC), et de Eida Martinez Rocha, qui dirige le Centre de documentation du Bureau des femmes du gouvernement. Les deux sont actives dans AMNLAE, l'organisation nationale des femmes. (Après cette rencontre, je me suis sentie débordante d'énergie pendant des semaines. La capacité de ces deux femmes de communiquer leur enthousiasme et leur foi en notre capacité collective de reconstruire nos relations sociales et politiques est d'une aide inestimable à une personne prise dans l'engrenage quotidien du boulot et des luttes politiques au Canada.)

Maria a décrit la lutte actuelle de l'ATC pour obtenir le droit à un emploi permanent pour les femmes dans le secteur agricole. Il y a présentement une limite au travail agricole permanent au Nicaragua à cause de la guerre. L'escalade des conflits contraint les hommes à participer à la guerre. De plus en plus de femmes travaillent sur les fermes, mais ce sont surtout des emplois saisonniers. L'ATC encourage les fermiers à accroître leur surfaces de culture et collabore avec des projets gouvernementaux d'irrigation afin d'assurer que les femmes puissent obtenir des emplois à plein temps dans de nouveaux domaines.

Solidarité: Cette année, la campagne Des outils pour la paix recueille des bottes en caoutchouc pour les travailleuses agricoles. Il est presque impossible d'obtenir du matériel de sécurité de base, comme des chaussures de sécurité, à cause de l'embargo économique des États-Unis. Pour plus de renseignements, contactez le comité Des outils pour la paix de votre province, ou la Coalition for Aid to

Nicaragua, 1672 East 10th Avenue,
Vancouver, B.C. V5N 1X5.

Depuis que le gouvernement sandiniste a enchâssé l'égalité des femmes dans la constitution, les femmes ont la possibilité de mettre en application les réalités quotidiennes de l'égalité dans les lois, les programmes, les organisations et leurs relations personnelles. Le Bureau des femmes a joué un rôle important dans ce processus en assurant des services de recherche et de formation ainsi qu'une aide technique aux programmes gouvernementaux, en appuyant l'AMNLAE, et en demandant sans arrêt de nouvelles lois. Au Centre de documentation, Eida tente de réunir toutes les recherches sur les femmes du Nicaragua, une tâche rendue difficile par le démantèlement de la bibliothèque nationale par l'ancien régime de Somosa et par l'embargo américain.

Solidarité: Beaucoup d'études et d'articles publiés au Canada et aux États-Unis ne sont pas disponibles au Nicaragua. Le Development Education Centre ainsi que le Canada-Latin America Research Bureau rassemblent cette documentation qu'ils envoient au Bureau des femmes. Si vous avez des articles ou des études sur les femmes du Nicaragua en espagnol, en français ou en anglais, veuillez les faire parvenir à: DEC Library, 229 College Street, Toronto, Ontario M5T 1R4, ou entrez en communication avec eux.

Les deux Nicaraguayennes souhaitent vivement que le plan de paix en Amérique centrale (le plan Arias) réussisse. Le Nicaragua fait des efforts considérables pour obtenir la paix. Le gouvernement a accepté de négocier directement avec les contras, libéré 1 000 prisonniers politiques et offert une amnistie aux contras. Le Canada peut jouer un rôle important pour appuyer ce processus. Nous avons déjà un programme d'aide bilatérale avec le Nicaragua, mais notre aide doit augmenter à mesure que le pays s'approche de la réconciliation. La reconstruction coûtera très cher. Nous devons faire savoir au Nicaragua que le Canada l'aidera en augmentant notre aide et nos échanges commerciaux.

Il faut également demander au gouvernement fédéral d'utiliser son aide



Photo: Nancy Farmer

Albia Blandola, Matagalpa

bilatérale et son poids diplomatique pour critiquer les pays qui s'opposent au progrès. Le Honduras est le pays qui reçoit le plus d'aide canadienne en Amérique centrale, mais il n'a pas encore reconnu la présence de contras à l'intérieur de ses frontières et n'a rien fait jusqu'ici pour faire avancer le plan de paix. L'écart qui existe entre l'aide canadienne offerte à ces deux pays laisse croire que le Canada ne cherche pas à appuyer positivement le processus de paix. Cette situation doit changer. L'aide américaine aux contras est le facteur le plus important dans la poursuite des conflits. Les responsables du Canada ont refusé à maintes reprises d'opposer la politique américaine directement, suggérant plutôt que des voies diplomatiques indirectes sont plus efficaces. Il est grand temps que le ministère des Affaires extérieures révèle à la population canadienne ou au Nicaragua les succès remportés par ces voies indirectes ou qu'il change de stratégie et qu'il critique les États-Unis directement.

Solidarité: Envoyez des lettres, favorisant une participation canadienne plus constructive au processus de paix, au premier ministre Brian Mulroney, au secrétaire des Affaires extérieures Joe Clark, à la ministre des Relations internationales Monique Landry, et à vos député-e-s. Adhérez au Front continental des femmes pour la paix, C.P. 847, Managua, Nicaragua.

Des outils pour la paix

Ce groupe d'Edmonton, qui a pour objectif d'aider le Nicaragua, a perdu l'entrepôt qu'il louait de la ville pour 50 \$ par mois. La ville a refusé de subventionner son loyer parce que le groupe ne répond pas aux besoins de la population d'Edmonton. Le groupe a répondu qu'il sensibilise la population aux problèmes internationaux. [Rédaction]

En novembre dernier, le CCA a présenté un mémoire sur la Stratégie canadienne de l'emploi au Comité permanent de la Chambre des communes sur le travail, l'emploi et l'immigration. Le mémoire s'interroge sur la relation entre le libre-échange et la formation, constate les désavantages de la privatisation de la formation et critique divers éléments de la stratégie.

Le Comité permanent de la Chambre des communes sur le secrétariat d'État étudiera au cours des premiers mois de 1988 l'accès à l'éducation postsecondaire afin de donner suite au forum national. Le comité se déplacera pour recevoir des mémoires. Les groupes qui désirent s'exprimer sur l'aide financière, les études des femmes, la garde des enfants, les milieux universitaires favorables aux femmes et sur d'autres domaines qui touchent à l'accès des femmes à la formation postsecondaire, devraient songer à paraître devant le comité. Veuillez écrire au Comité permanent de la Chambre des communes sur le secrétariat d'État, pièce 622, 180, rue Wellington, Ottawa (Ontario) K1A 0A6. La greffière est Elizabeth Kingston.

Le gouvernement fédéral demeure responsable des injustices contre les femmes autochtones

Madeleine Parent
co-responsable, Comité d'appui aux femmes autochtones

En janvier, le Comité d'appui aux femmes autochtones du CCA a tenu une rencontre sur une réserve au Québec. Joanne Whyte, la représentante du CCA des Territoires du Nord-Ouest et co-responsable du comité, a expliqué que l'Accord du lac Meech allait condamner les peuples de sa région à un statut colonial perpétuel, puisqu'ils n'ont plus la possibilité de devenir provinces. Le comité a reçu des messages des femmes autochtones de Tobique et de l'Ouest.

Nous avons discuté le dernier rapport du ministère des Affaires indiennes et

du Développement du Nord au Parlement sur l'application des modifications de 1985 à la Loi sur les Indiens à la lumière de l'expérience des femmes autochtones. Sauf pour quelques heureuses exceptions, beaucoup de femmes qui ont repris leur statut autochtone doivent encore surmonter des obstacles énormes lorsqu'elles tentent de rentrer chez elles.

Le gouvernement fédéral n'a pas, par exemple, fourni des fonds suffisants pour loger ces femmes, tout en refusant les fonds nécessaires pour loger les familles qui vivent sur les réserves, créant ainsi des tensions entre les deux groupes. Comme elles ne peuvent pas obtenir une maison sur la réserve, ces femmes ne peuvent pas envoyer leurs enfants aux écoles autochtones. Il y a un besoin urgent de services supplémentaires et améliorés en éducation et en santé ainsi que dans les domaines sociaux et culturels pour les gens sur les réserves et ceux qui y retournent. Tous ces services ont besoin de plus d'argent.

Il est important que les femmes autochtones retrouvent leur place sur leurs réserves ancestrales. Il faut que les femmes soient présentes à côté de leurs frères autochtones au cours des prochaines négociations avec les gouvernements blancs au pouvoir.

Le CCA a demandé d'être entendu par le comité parlementaire sur la loi C-31. Nous avons aussi demandé de rencontrer le ministre des Affaires indiennes et la ministre chargée de la Condition féminine.

Projet de loi C-31

Lors d'un atelier du Comité d'action sur le statut des femmes de l'Alberta, une membre du groupe Indian Rights for Indian Women a déclaré que 85 000 à 90 000 demandes de recouvrement du statut autochtone avaient été faites au Canada. Seulement 6 000 personnes avaient retrouvé leurs droits. [La rédaction]



Le sort des criminelles

Fleurette Osborne
responsable du Comité sur la justice

Le Comité sur la justice n'a jamais accordé de priorité au sort des criminelles, tant du point de vue des peines qui leur sont imposées que des problèmes dans les prisons. Il y a certes eu des représentations au Comité communautaire consultatif du Solliciteur-général sur les femmes en conflit avec la loi. Cette initiative voulait aider les groupes communautaires à se sensibiliser aux problèmes des criminelles afin qu'elles soient en mesure de les servir. Le travail du comité fédéral lui a permis de remporter du succès et d'atteindre ses objectifs dans une certaine mesure.

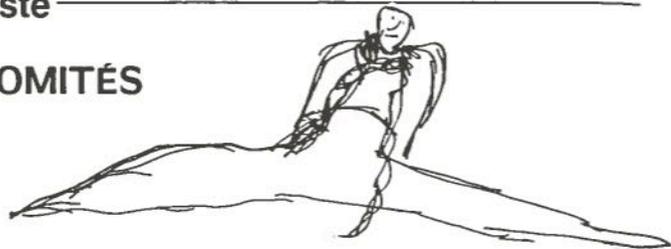
Le Comité sur la justice du CCA entame une nouvelle initiative qui nous permettra d'étudier de plus près les problèmes des criminelles. Nous avons soumis dernièrement un mémoire au Solliciteur-général et au Comité de la Chambre des communes sur la justice qui étudie les peines de prison et la libération conditionnelle. Notre mémoire portait surtout sur les peines. Nous espérons faire une nouvelle présentation au printemps. Nous soumettrons des propositions dans ce sens à l'Assemblée générale annuelle (AGA).

Nous continuons à travailler pour obtenir la justice et l'équité pour les femmes dans les domaines de la garde partagée, la médiation obligatoire et les droits de visite. Nous constatons l'opposition croissante des groupes de droits des pères. Cette année, notre atelier à l'AGA examinera l'impact de ces groupes sur l'expérience des femmes. Nous espérons susciter une «prise de parole» où nous pourrions entendre les expériences positives et négatives des femmes touchées par ces groupes.

Nous continuons à surveiller la Loi sur les droits de la personne et avons préparé un mémoire que nous soumettrons au ministre de la Justice. Nous lui demandons de respecter sa promesse de rendre la Loi sur les droits de la personne conforme à la Charte des droits et d'assurer une protection contre toutes les formes de discrimination individuelle et systémique.

RAPPORTS DES COMITÉS

Bonnie Robichaud remporte une victoire!



Lynn Kaye

Comité sur l'emploi du CCA

Le courage et la persévérance peuvent triompher. Bonnie Robichaud vient de le démontrer après neuf années de lutte. La Cour suprême du Canada a décidé que les employeurs sont responsables des actes de discrimination de leurs employé-e-s. Le ministère de la Défense nationale est donc responsable du harcèlement sexuel de Robichaud par son superviseur. Cette décision importante aura des effets sur toutes les plaintes déposées auprès de la Commission canadienne des droits de la personne.

En 1978, Bonnie Robichaud était promue superviseuse, préposée au nettoyage. Elle était la première femme à obtenir cet emploi et elle avait bien l'intention de le conserver. Son superviseur, Dennis Brennan, exigea d'elle des faveurs sexuelles qu'elle accepta de rendre. Par la suite, quand elle a senti que son emploi était moins menacé, elle s'est informée de ses droits. Elle a consulté son syndicat pour savoir si elle pouvait déposer un grief. Elle a porté plainte devant la Commission canadienne des droits de la personne en 1979. Les

obstacles se multipliaient devant elle pour l'empêcher de poursuivre sa démarche. Elle est entrée en contact avec des membres du mouvement des femmes et du mouvement syndical. Pour tenir ses supporteuses au courant, elle commença à publier un bulletin. En 1985, le CCA reconnaissait son courage et ses nombreuses années de lutte lors d'une présentation spéciale à l'Assemblée générale annuelle.

Cette affaire a eu trois effets importants. La Loi canadienne sur les droits de la personne a été modifiée pour inclure la responsabilité de l'employeur, la Cour fédérale a ajouté le harcèlement sexuel en milieu de travail dans la définition de la discrimination sexuelle et la Cour suprême a remis aux employeurs la responsabilité d'assainir leurs lieux de travail. La seule réparation pour la discrimination en milieu de travail (comme pour toutes les autres formes de discrimination interdite) est de fournir un milieu de travail sain. Cette affaire représente une victoire très importante pour Bonnie Robichaud et pour nous toutes. Nous lui souhaitons bonne chance au cours de la dernière étape en avril prochain.

CHRONOLOGIE DE CE PRÉCÉDENT JURIDIQUE

26 janvier 1979 - Une plainte est déposée auprès de la Commission canadienne des droits de la personne et l'enquête commence.

16 janvier 1982 - Un tribunal est nommé.

5 juillet 1982 - La décision du tribunal (R. Abbott) rejette la plainte.

27 juillet 1982 - Bonnie demande que la décision soit soumise à un Tribunal d'appel.

21 février 1983 - Le Tribunal d'appel décide qu'il y a eu discrimination sexuelle et que l'employeur en porte la responsabilité.

25 février 1983 - Le Conseil du Trésor (l'employeur) conteste le jugement du Tribunal d'appel auprès de la Cour fédérale.

1^{er} juillet 1983 - La Loi canadienne sur les droits de la personne est modifiée. Les employeurs sont dorénavant responsables des actes de leurs employé-e-s.

19 février 1985 - La Cour fédérale décide qu'il y a eu discrimination mais que l'employeur ne peut être tenu responsable sauf si le sous-ministre a été avisé de la discrimination. La Cour fédérale rejette la demande d'appel déposée par Brennan.

8 mars 1985 - La Commission canadienne des droits de la personne demande la permission d'appeler du jugement de la Cour fédérale auprès de la Cour suprême du Canada.

28 mars 1985 - Le Tribunal d'appel décide de reporter ses audiences sur le règlement jusqu'à la fin de la procédure d'appel.

29 juillet 1987 - Dans un jugement unanime, la Cour suprême du Canada décide que l'employeur est responsable du harcèlement sexuel de ses employé-e-s par ses employé-e-s.

13 avril 1988 - Le Tribunal d'appel doit se réunir de nouveau pour étudier la question des dommages-intérêts et pour décider en partie si le règlement volontaire entre l'employeur et Bonnie Robichaud constitue une pleine réparation.

La conférence ne s'intéresse pas aux opinions des féministes

Rebecca Coulter

responsable du sous-comité sur la formation et l'éducation

Le CCA a été invité à participer au Forum national sur l'éducation postsecondaire avec à peine quelques jours d'avis. Les groupes de femmes étaient représentés par seulement quatre déléguées parmi les 547 participant-e-s. Seulement 29,6 % des délégué-e-s étaient des femmes, une statistique consternante quand l'on sait que les femmes constituent la moitié de la population du pays, plus de la moitié des étudiant-e-s de premier cycle dans les universités, et qu'elles utilisent en grand nombre le réseau d'éducation des adultes.

Le forum était en général décevant puisque l'on n'a presque pas parlé des problèmes de l'éducation des femmes. Bien que Rosemary Brown ait présenté un discours d'ouverture qui décrivait les défis à l'éducation posés par le féminisme, les questions qu'elles a soulevées n'ont pas été reprises au cours de la rencontre. Bien sûr, tout le monde était d'accord que l'accès à la formation était important, mais le rapport final ne comportait aucune conclusion solide sur les besoins en éducation des femmes et les moyens que peuvent prendre les institutions postsecondaires pour y répondre. Des femmes dans beaucoup d'ateliers ont fait état des problèmes usuels, soit on ne les écoutait pas ou on oubliait leurs idées. On a beaucoup discuté de la recherche sur le secteur postsecondaire, mais toujours sans analyse de ce que représente en termes humains une augmentation du financement et du développement. La recherche a clairement pour but de permettre au secteur privé de mettre au point de nouveaux produits qu'ils pourront commercialiser, et non de nous permettre de comprendre et de résoudre des problèmes sociaux.

UN APPEL À LA SOLIDARITÉ

LE TEMPS DE S'UNIR

APPEL
À LA
SOLIDARITÉ



Déclaration sur les orientations de la politique socio-économique canadienne, présentée par des membres de groupes populaires sectoriels.

Madeleine Parent
représentante du Québec

Un document, lancé lors d'une conférence de presse à Ottawa le 10 décembre dernier, propose un débat public sur les politiques sociales et économiques du pays et préconise de nouvelles politiques dans le but de favoriser une distribution plus équitable de la richesse et du pouvoir.

Assistaient à cette conférence de presse des porte-parole de l'Église Unie du Canada, de la Conférence canadienne des évêques catholiques, de l'Organisation anti-pauvreté du Canada, du Congrès du travail du Canada, de la Confédération des syndicats nationaux, du Syndicat canadien des fermiers et du Comité canadien d'action sur le statut de la femme.

Le document de travail, intitulé *Un appel à la solidarité*, est une critique des politiques sociales et économiques actuelles qui privilégient une économie de marché axée sur la déréglementation, la privatisation et une supposée diminution du déficit aux dépens des program-

mes sociaux qui assureraient le nécessaire à ceux et à celles, trop nombreux-ses, qui vivent dans la pauvreté.

Au Canada, 40 % de la population possède seulement 2,7 % de la richesse totale, tandis que 20 % des gens en détiennent 69 %. Un million d'enfants vivent sous le seuil de la pauvreté

dans des ménages dirigés par des femmes. Les revenus réels de la classe ouvrière ont diminué entre 1983 et 1986.

Le document se préoccupe du sort réservé aux femmes, aux enfants, aux jeunes, aux personnes âgées et handicapées, ainsi qu'aux autochtones, aux minorités visibles, aux immigrant-e-s, etc.

On propose aux personnes impliquées dans divers organismes de faire une étude sérieuse des conditions économiques et sociales au Canada et de s'allier avec d'autres pour promouvoir des politiques de développement économique et de justice sociale pour tous.

Le débat est ouvert. Nous espérons qu'il intéressera un grand nombre de personnes dans les organisations religieuses, syndicales, communautaires, de services sociaux, etc.

On peut se procurer des exemplaires de *Un appel à la solidarité*, en français et en anglais, au secrétariat du CCA à Toronto. Veuillez envoyer 4,50 \$ pour les frais d'impression et de manutention.

Infirmières... suite de la couverture intérieure

votaient pour décider si elles allaient continuer la grève. Comme une deuxième accusation d'outrage au tribunal en droit criminel pesait sur le syndicat, que des infirmières étaient soumises à des accusations d'outrage au tribunal en droit civil et que les congédiements se multipliaient, les membres ont accepté par une forte majorité de retourner au travail avec la convention collective qui avait été négociée, un syndicat intact, un mécanisme de prélèvement des cotisations syndicales et une amnistie complète. Dès le 15 février, les 10 000 infirmières avaient toutes réintégré leurs lieux de travail.

L'UNA n'a pas déclenché une grève pour changer les lois régissant les relations de travail en Alberta. Nous voulions avoir une convention collective. Au lieu de négocier avec nous à la

même table, nos employeurs ont préféré se tourner les pouces et attendre que les tribunaux et le gouvernement imposent une soi-disante justice. Nous avons toujours affirmé que nous mettrions fin à la grève dès que nous aurions une convention collective.

Pourtant, la force unie des tribunaux, du gouvernement et des employeurs n'a pas été suffisante pour décourager nos membres de leur objectif d'une convention collective que nous pouvons faire respecter.

En révélant à quel point il y avait des lois injustes, de la complicité et des partis pris dans cette province, cette grève nous a mérité l'appui de toutes les régions du Canada.

Nous tenons à remercier nos soeurs et nos frères des autres syndicats qui ont fait le piquet de grève avec nous.

Quant il fait -30°C, c'est vraiment faire preuve d'engagement et de solidarité.

Nous tenons également à remercier le mouvement des femmes qui nous a si rapidement offert un appui solide.

Nous avons payé toutes nos amendes d'outrage au tribunal et nos allocations de grève. D'autres amendes et pénalités assombrissent notre avenir.

En tant que femmes et infirmières, nous sommes fières d'avoir résisté aux lois injustes et inéquitables de l'Alberta pour gagner des augmentations de salaires et des améliorations à nos conditions de travail.

Nous vous remercions de nouveau pour votre appui et votre solidarité.

Heather Molloy
Secrétaire-trésorière
Syndicat des infirmières de l'Alberta

UNE COALITION DEMANDE UNE COMMISSION ROYALE SUR LES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE LA REPRODUCTION

La Coalition canadienne pour la création d'une commission royale d'enquête sur les nouvelles technologies de la reproduction humaine a été mise sur pied afin de convaincre le gouvernement fédéral de nommer une commission royale pour enquêter sur l'impact social de la procréatique. Nous jugeons prioritaire et urgent d'étudier les questions sociales et éthiques soulevées par ces technologies et de favoriser un débat public quant à un contrôle possible de leur développement. Une telle commission nous apparaît également le moyen le plus efficace pour porter le débat sur la place publique.

Il y a peine dix ans, le monde apprenait avec étonnement la naissance de Louise Brown, la première bébé *in vitro*. Depuis, les technologies de la reproduction humaine ont connu un essor phénoménal. Il y a près de 200 cliniques au Canada et aux États-Unis qui sont en mesure d'offrir la fécondation *in vitro*. Dans certaines d'entre elles, des embryons sont congelés pour être implantés plus tard, tandis que d'autres servent à des fins d'expérimentation. Des oeufs ont été retirés de l'utérus d'une femme pour être déposés dans l'utérus d'une autre femme. Des contrats établissent les termes d'ententes «commerciales» pour la conception des enfants entre des mères porteuses et des couples demandeurs.

Un enfant conçu par le biais de ces techniques, regroupées sous le terme procréatique, peut avoir jusqu'à cinq «parents» différents : le donneur de sperme; la mère génétique, celle qui donne l'ovule; la mère gestatrice ou utérine, celle qui porte l'enfant; et les parents sociaux qui élèveront l'enfant. Le développement des méthodes de diagnostic prénatal, telles l'amniocentèse et la biopsie chorionique, qui permettent la compilation d'informations sur le fœtus et la détection d'anomalies ou

de maladies, oblige les parents à prendre des décisions rapides et plus difficiles qu'auparavant. Enfin, il appert que cette année des chercheurs procéderont à de premières expérimentations de thérapie génétique sur des humains.

Nous sommes donc bel et bien confrontés à une véritable révolution dans le domaine de la reproduction humaine. Mais voulons-nous, comme société, d'une révolution incontrôlée et sans limite? De toute évidence, la science bouge plus rapidement que notre capacité de comprendre les impacts sociaux inhérents au développement de la procréatique.

La Coalition a écrit aux ministres Jake Epp et Barbara McDougall pour leur demander de mettre sur pied cette commission royale. Jusqu'à maintenant, le domaine de la procréatique a été dominé par des médecins et des juristes mâles. Or, la prolifération des nouvelles technologies de procréation concerne tout particulièrement les femmes et leur avenir. Pour cette raison, nous croyons primordial que les femmes jouent un rôle majeur au sein de la commission royale. Nous avons d'ailleurs demandé qu'elles soient majoritaires parmi les commissaires et qu'une femme, dont les compétences et les intérêts l'orientent davantage vers les aspects sociaux plutôt que médicaux ou légaux de la procréatique, soit appelée à présider la commission.

Les recommandations suivantes sont proposées comme principes de base pour l'application de mesures de contrôle et l'élaboration d'une éventuelle législation.

1. Chaque technologie de procréation doit faire l'objet d'un examen critique distinct afin d'en évaluer la légitimité et les conséquences sociales.
2. Dans le traitement de l'infertilité, la technique la plus sûre, la plus simple et la moins «médicalisée» devra

toujours être employée avant que d'autres technologies ne soient expérimentées.

3. C'est le droit individuel de toute femme ou de tout homme d'accepter ou de refuser une intervention thérapeutique qui met en cause son propre matériel génétique.
4. Des critères systématiques permettant de déterminer les informations minimales requises pour arriver à une décision éclairée devront être développés et strictement appliqués.
5. L'application de sanctions légales à l'égard des individus et des organisations qui commercialiseraient, pour leur seul profit, l'échange de matériel génétique ou de procédés de procréation doit être prévue.
6. Les gamètes (sperme, ovules et embryons) ne pourront être utilisées sans le consentement explicite des donneurs et des donneuses concernés.
7. Des standards nationaux doivent être établis afin de permettre de suivre, à court terme comme à long terme, l'évolution des technologies de procréation.
8. Toute personne a droit à un environnement libre d'agents qui provoquent la stérilité ou qui y contribuent.

Pour adhérer à la coalition, veuillez écrire à Margrit Eichler, Département de sociologie, OISE, 6^e étage, 252, rue Bloor ouest, Toronto (Ontario) M5S 1V6.



POINTS SAILLANTS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU CCA

Wendy Williams

Le parti politique qui détient la balance du pouvoir en Islande est le Kvvennalistinn ou l'Alliance des femmes. Ce parti, ou mouvement comme les Islandaises préfèrent l'appeler, est apparu lors des élections municipales de 1982. Sans se consulter, des féministes de Reykjavik et d'Akureyri ont présenté une liste électorale composée uniquement de femmes. Après ces élections, les femmes ont décidé de poursuivre cette démarche en s'intéressant au parlement, l'Althing. Le Kvvennalistinn était né. (L'Althing est la plus ancienne institution parlementaire, ayant été fondée en 930.)

Trois femmes du Kvvennalistinn ont été élues à l'Althing, qui compte 63 membres. Le système électoral d'Islande utilise un mode de scrutin proportionnel qui avantage les petits partis.

L'objectif du Kvvennaslitinn est de

travailler de l'intérieur du système en tant que députées pour le changer idéologiquement une tâche considérable. En demandant à une représentante de l'Alliance des femmes de venir prendre la parole à l'Assemblée générale annuelle (AGA) du CCA, nous espérons profiter de leurs expériences. Ce sera une source d'inspiration à un moment où nous nous efforçons de changer le système politique canadien. Thorhildur Thorleifsdottir de l'Alliance des femmes donnera la conférence d'ouverture de l'AGA.

L'Alliance des femmes explique ses politiques dans un document de 15 pages. Voici le paragraphe d'introduction:

«L'Alliance des femmes vise une société où le respect de la vie et le partage des responsabilités est d'une importance fondamentale. Nous accordons la priorité à la liberté de

choix des femmes, et surtout au droit des femmes d'être jugées sur leurs propres mérites qui sont égaux à ceux des hommes. Nous refusons les idées de droits à l'égalité qui supposent que les droits des femmes sont les mêmes que ceux des hommes. Les femmes sont façonnées par le fait qu'elles portent et élèvent les enfants. Nous faisons du travail différent des hommes et par conséquent, nous avons une expérience de vie différente de celles des hommes. Les expériences des femmes mènent à un ensemble de valeurs différentes, autres que les valeurs dominantes du monde mâle. Par conséquent, les femmes ont une vision différente du monde. Les femmes ont beaucoup à offrir qui peut nous aider à nous détourner de la voie du danger et de la destruction pour prendre la route de la paix et de la liberté.»

PROGRAMME DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

LE VENDREDI 13 MAI 1988

Après-midi :

Mot de bienvenue; rencontre du conseil de direction; orientation des nouvelles déléguées; rencontres régionales

Ateliers pratiques :

Qu'est-ce que le CCA?

Relations avec les médias

Comment faire du lobbying efficace

Stratégies électorales

Procédure de l'AGA du CCA

Les campagnes de souscription

Comment se mobiliser sans s'épuiser

Les femmes âgées

Comment demander des cours d'études sur les femmes

Un exemple de mobilisation pratique : les coalitions contre le libre-échange

Un exemple de réseau canadien : comment lancer un groupe pour les jeunes femmes de votre région

Atelier sur l'étude des structures

Le conseil de direction du CCA :

le processus électoral et les responsabilités

Soirée :

Louise Dulude - Mot d'adieu de la présidente

Conférencière invitée de l'Alliance des femmes de l'Islande: Thorhildur Thorleifsdottir

Réception: Rencontre des candidates au conseil de direction de 1988-1989

LE SAMEDI 14 MAI 1988

Matin et après-midi

Réunions d'affaires; discours des candidates; étude des propositions; étude des structures; rencontres régionales

Table ronde des comités et ateliers thématiques

- 1 Un examen de la politique étrangère du Canada
- 2 «La stratégie nationale sur la garde des enfants» et l'opposition du CCA
- 3 Quelles questions intéressent les jeunes femmes?
- 4 Le Comité sur les droits de la reproduction : la situation actuelle de l'avortement au Canada
- 5 «La vérification de l'application de la loi sur les agressions sexuelles» : les lendemains d'une victoire
- 6 Les nouvelles technologies de la reproduction : Un appel pour une commission royale
- 7 Les dossiers chauds du Comité sur l'emploi
- 8 La forme physique est une question féministe : Comment redéfinir et revendiquer les images du corps des femmes et de leur santé émotive et mentale
- 9 Comité d'appui aux femmes autochtones
- 10 Comité sur la survie de la planète
- 11 Table ronde sur la justice
- 12 Le racisme institutionnalisé
- 13 Table ronde sur les politiques familiales
- 14 Table ronde sur les questions lesbiennes

Soirée : Banquet et dance

LE DIMANCHE 15 MAI 1988

Élection du conseil de direction de 1988-1989

Réunion d'affaire; étude des résolutions;

Préparation du lobby

LE LUNDI 16 MAI 1988

SÉANCE DE LOBBYING des caucus libéral, NPD et progressiste-conservateur

Vous pouvez obtenir des renseignements supplémentaires ainsi que des formules d'inscription en communiquant avec le secrétariat du CCA au 344, rue Bloor ouest, bureau 505, Toronto (Ontario) M5S 1W9 (416) 922-3246 (ATME).

par l'assurance-maladie dans cette province.

Le Québec et l'Ontario représentent l'attitude inverse, même s'il y a encore des problèmes. En Ontario, les comités thérapeutiques d'avortement ont été dissous et l'assurance-maladie accepte de défrayer les avortements dans les cliniques, mais les tarifs sont déraisonnablement bas. Au Québec, le régime d'assurance-maladie rembourse depuis des années les avortements pratiqués dans les hôpitaux et certaines cliniques. La Coalition québécoise pour le libre-choix demande maintenant que l'on pratique des avortements dans tous les CLSC et qu'il y ait plus de centres de santé pour les femmes.

Le Manitoba aura également sa clinique, mais son financement n'est pas assuré. Les autres provinces ont adopté une approche beaucoup moins progressiste.

Enfin, il ne faut surtout pas oublier le ministre de la Justice Ray Hnatyshyn, qui a annoncé que le gouvernement fédéral allait rédiger une nouvelle loi sur l'avortement et qu'Ottawa accorderait une «priorité urgente» à une telle loi.

Que peut faire le CCA et ses organisations membres? Nous devons opposer toutes les tentatives de recriminaliser l'avortement, y compris des lois fédérales qui interdiraient des avortements lorsque la grossesse atteint un certain stade. Le CCA est d'avis que la décision d'interrompre une grossesse appartient à une femme et son médecin.

Depuis vingt ans, la pratique médicale normale au Canada est d'interrompre une grossesse non désirée au cours des deux premiers trimestres. Moins de la moitié de 1 % des avortements sont faits après 20 semaines et ils le sont pour trois raisons : une malformation congénitale, une grossesse menaçant la vie de la mère, ou l'impossibilité d'obtenir un avortement avant cette date.

L'imposition d'une date limite par le biais d'une nouvelle loi fédérale ne ferait que causer des problèmes graves lorsqu'il y a une malformation congénitale ou une grossesse qui met en danger la vie de la mère. Elle n'améliorera aucunement l'accès à des avortements hâtifs pour des groupes entiers de femmes tels que les pauvres et les adolescentes inexpérimentées.

Le CCA et ses organisations membres

doivent aussi se mobiliser pour demander que les régimes d'assurance-maladie remboursent les avortements. Nous devons rappeler au gouvernement fédéral qu'il a le devoir d'utiliser la Loi canadienne sur la santé pour assurer que les services d'avortement sont accessibles et remboursés partout au Canada.

Faites savoir à Ottawa et à votre gouvernement provincial ou territorial

que vous approuvez le jugement de la Cour suprême et que vous vous opposez à toute nouvelle loi et toute politique qui va à l'encontre de l'esprit de cette décision. Écrivez aux journaux et appelez les émissions de ligne ouverte pour l'affirmer.

Entrez en contact avec les groupes pro-choix aux adresses suivantes et offrez-leur votre appui.

LES GROUPES PRO-CHOIX

ACDA CANADIENNE
344 Bloor St. W. Suite 306
Toronto, Ontario M5S 1W9

CARAL FRASER VALLEY
Box 553, Fraser Valley, B.C. V4B 5G4

COALITION FOR CHOICE
Suite 300, 1005 Broad Street
Victoria, B.C. V8W 2A1

CONCERNED CITIZENS FOR CHOICE
P.O. Box 24617, Station C
Vancouver, B.C. V5T 4E1

CARAL EDMONTON
Abortion by Choice
Box 4098, Edmonton, Alberta T6E 4S8

CARAL FORT MCMURRAY
190 Highland Close
Fort McMurray, Alberta T9H 3T5

CARAL GRANDE PRAIRIE
10235 107th Ave.
Grande Prairie, Alberta T8V 1M2

CARAL REGINA
Citizens for Reproductive Choice
Box 3474, Regina, Sask. S4P 3J8

SASKATOON ABORTION RIGHTS ASSO.
Box 7586, Saskatoon, Sask. S7M 4R4

PERSONAL RIGHTS ASSOCIATION
Box 1131, Weyburn, Sask. S4H 2Z4

CITIZENS FOR REPRODUCTIVE CHOICE
Box 208, Sub. P.O. #1
Moose Jaw, Sask. S6H 4N8

CARAL WINNIPEG
251 Garfield St., Winnipeg, Manitoba R3G 2M1

COALITION FOR REPRODUCTIVE RIGHTS
P.O. Box 51, Station L
Winnipeg, Manitoba R3H 0Z4

CARAL THUNDER BAY
Box 3134, Thunder Bay, Ontario P7B 5E8

**WINDSOR ASSOCIATION
FOR REPRODUCTIVE CHOICE**
1226 Ouellette Avenue
Windsor, Ontario N8X 1J5

CARAL LONDON
Box 2782, Station A
London, Ontario N6A 4H4

CARAL UWO
(University of Western Ontario)
c/o CARAL/London

CARAL NIAGARA
Box 580, Thorold, Ontario L2V 4W1

CARAL TORONTO
344 Bloor St. W. Suite 306
Toronto, Ontario M5S 1W9

ONT. COALITION FOR ABORTION RIGHTS
Box 753, Sta. P, Toronto, Ontario M5S 2Z1

CARAL KINGSTON
Box 1541, Kingston, Ontario K7L 5C7

CARAL OTTAWA
Box 7057, Ottawa, Ontario K1L 8E2

CUARAL
Carleton Univ. Women's Centre
Colonel By Drive, Ottawa, Ontario

CARAL PETERBOROUGH
Box 2293, Peterborough, Ontario K9J 7Y8

**COALITION QUÉBÉCOISE POUR LE DROIT
À L'AVORTEMENT LIBRE ET GRATUIT**
C.P. 1261, Succ. des Jardins
Montréal, Québec H5B 1C4

CARAL MONCTON (ACDA)
Box 474, Moncton, N.B. E1C 3L9

CARAL HALIFAX
Box 101, Station M
Halifax, N.S. B3J 2L4

CARAL PICTOU COUNTY
Box 873, New Glasgow, N.S. B2H 5K7

CARAL ST. JOHN'S
Box 6072, St. John's, Nfld. A1C 5X8

CARAL P.E.I.
81 Prince Street
Charlottetown, P.E.I. C1A 4R3

LA DÉCISION DE LA COUR SUPRÊME TRANSFORME UNE MANIFESTATION EN CÉLÉBRATION

Robin LeDrew
responsable, Comité sur le choix en
matière de reproduction

Au cours de leurs préparatifs pour réagir à la décision de la Cour suprême dans l'affaire Morgentaler, les groupes de femmes n'osaient pas envisager la possibilité d'une victoire. Le 28 janvier dernier, les manifestations qui étaient prévues un peu partout se sont transformées en célébrations. Le docteur Henry Morgentaler était trouvé non coupable, l'article 251 du Code criminel était aboli et la Cour suprême adoptait une défense de nos droits plus concluante qu'il nous était possible d'espérer.

Malgré son caractère inattendu, le jugement était la seule conclusion logique d'une démarche historique qui comprend la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes adoptée par l'ONU en 1980, ratifiée par le Canada en 1981, et enfin, la Charte canadienne des droits et libertés de 1982. En décidant que la loi fédérale sur l'avortement violait la Charte des droits, la Cour suprême a tenu compte de quarante ans de pression internationale en faveur des droits des femmes.

Cette pression a été exercée en grande partie par le lobby pro-choix canadien. L'Association canadienne pour le droit à l'avortement et les nombreux groupes pro-choix provinciaux luttent depuis des années pour obtenir ce droit. Le docteur Morgentaler est un héros et beaucoup d'autres médecins méritent d'être remerciés pour leur appui. Mais des millions de Canadiennes peuvent prendre crédit pour cette victoire.

Les fondements juridiques de la décision avaient été mis en place en 1969. C'est alors que la loi sur l'avor-



Photo: David Smiley

tement avait été modifiée pour reconnaître que l'intérêt d'une femme enceinte pouvait être supérieur à l'intérêt de l'État dans la protection du fœtus si «la continuation de la grossesse (...) mettrait ou mettrait probablement en danger la vie ou la santé de cette dernière». Bien que cette loi ait été un compromis qui ne satisfaisait pas les besoins des femmes, elle établissait une norme minimale dans l'interprétation de l'article 7 de la Charte qui garantit à toutes et à tous «le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne».

Comme le faisait remarquer le jugement rédigé par le Juge en chef Dickson, «Forcer une femme, sous la menace d'une sanction criminelle, à mener un fœtus à terme, à moins qu'elle satisfasse à des critères sans rapport avec ses propres priorités et aspirations, est une ingérence grave à l'égard de son corps et donc une violation de la sécurité de la personne.»

Le jugement de la juge Bertha Wilson a des ramifications particulièrement importantes. Elle a souligné «que le droit à la liberté compris dans l'article 7 garantit à chaque personne un degré

d'autonomie personnelle sur des questions importantes qui relèvent de sa vie privée. La liberté dans une société libre et démocratique n'oblige pas l'État à approuver les décisions personnelles de ses citoyens; elle l'oblige cependant à les respecter. La décision d'interrompre une grossesse tombe dans cette catégorie de décisions protégées... La décision d'interrompre ou non une grossesse est essentiellement une question morale et dans une société libre et démocratique, la conscience d'un individu doit avoir préséance sur celle de l'État.»

Cependant, la juge Wilson n'exclut pas que l'État puisse avoir intérêt à défendre le fœtus qui se développe. Elle estime que le fœtus doit être vu «du point de vue de son développement et de sa différence», et qu'il revient aux législatrices et législateurs de déterminer à quel moment l'intérêt de l'État est supérieur.

Malgré cette référence et d'autres suggestions dans le jugement qu'il sera possible à l'avenir de limiter l'autonomie des femmes, les groupes pro-choix avaient raison de fêter. Non seulement le docteur Morgentaler était-il libre et les cliniques légalisées, mais une question plus générale, le droit d'une femme à la vie, la liberté et la sécurité de sa personne, était tranchée. Le jugement de la Cour suprême était toute une victoire.

Mais le soir même de la décision, il était évident que la décision ne réglait pas tous les problèmes. La Colombie-Britannique fut la première province à troubler l'euphorie générale en annonçant que son régime d'assurance-maladie ne défraierait que les avortements approuvés par des comités dans des hôpitaux accrédités. Cette position fut modifiée par la suite, mais au moment où nous allons sous presse, même une victime de viol ou d'inceste ne peut faire rembourser son avortement

LETTRES

Remerciements des infirmières albertaines

Mme la rédactrice,

Au nom du syndicat des infirmières de l'Alberta (UNA), je voudrais exprimer la profonde gratitude que nous ressentons envers tous les groupes de femmes qui nous ont envoyé des lettres et des télégrammes de soutien au cours de notre dernière grève. Les organisations membres du CCA de toutes les régions du Canada ont envoyé des messages de solidarité avec l'UNA et des lettres demandant un traitement équitable à nos employeurs et au gouvernement de l'Alberta.

Nous tenons surtout à remercier Rebecca Coulter, la représentante d'Alberta du CCA, pour avoir servi d'intermédiaire entre le CCA et l'UNA et pour son engagement personnel dans notre grève.

Comme vous le savez, le syndicat des infirmières de l'Alberta vient de vivre un conflit de travail acrimonieux avec l'Association des hôpitaux de l'Alberta (AHA).

Les négociations ont commencé en octobre 1987. La partie patronale avait alors proposé de supprimer divers avantages que nous avions obtenus au fil des années, dont une diminution des salaires de 3 %, la perte des droits d'ancienneté lors des mises à pied, des concessions au niveau des horaires, une diminution des allocations pour les congés de maladie, les accidents de travail et l'invalidité.

En 1983, les infirmières du secteur hospitalier étaient déclarées «essentielles» par la tristement célèbre loi 44 qui fait partie de la Loi sur les relations de travail de l'Alberta. Par conséquent, nous n'avons plus le droit de grève depuis 1983.

Le syndicat est d'avis que ce sont nos membres et uniquement nos membres qui peuvent décider si nous allons déclencher une grève afin d'obtenir une meilleure offre patronale.

Suite à l'offre que nous avons reçue en octobre, nos membres ont décidé de tenir un vote de grève le 22 janvier. Toutefois, l'AHA demandait à la Commission des relations de travail (CRB) d'adopter une injonction pour interdire le vote, avant même qu'il ait lieu.

Le 22 janvier, les 104 sections locales

de l'UNA tenaient des votes de grève, en dépit de la directive de la CRB qui le leur interdisait, directive devenue une injonction d'un tribunal. Ce vote massivement favorable à la grève permettait au comité négociateur de fixer la grève pour le 25 janvier.

L'AHA a de nouveau obtenu une injonction du CRB pour interdire la grève, injonction qui à son tour allait être imposée par un tribunal.

Le 25 janvier, 104 sections locales déclenchaient une grève illégale. Dix mille infirmières de l'Alberta exerçaient leur droit de grève pour obtenir une meilleure offre.

La grève a duré 19 jours. Au cours de cette période, le Procureur-général a déposé des accusations d'outrage au tribunal. Nous avons été trouvées coupables et condamnées à une amende de 250 000 \$. Une deuxième accusation d'outrage au tribunal pour avoir continué la grève après avoir été trouvées coupables sera entendue le 17 février. Il n'existe aucune limite sur les amendes et les peines de prison que le juge pourra nous imposer s'il nous trouve coupables.

Environ 200 infirmières ont été accusées d'outrage au tribunal ainsi qu'environ 25 sections locales. Soixante-deux d'entre elles et bon nombre de sections locales ont été trouvées coupables et condamnées à des amendes de 250 \$ par infirmière à 1 000 par section locale.

Plus de 2 000 infirmières ont fait l'objet de mesures disciplinaires de la part des employeurs et au moins 150 autres ont été congédiées.

Le 10 février, notre comité négociateur était prêt à parapher un mémoire d'entente pour obtenir une convention collective. L'AHA avait accepté toutes nos conditions pour retourner au travail, soit une amnistie complète, la réintégration de l'emploi et l'abandon des poursuites, mais refusait d'annuler leur demande pour cesser de prélever les cotisations syndicales pendant six mois.

Le 11 février, l'AHA abandonnait cette demande et acceptait de prélever les cotisations. Le comité négociateur paraphait le mémoire d'entente.

Le 12 février, les membres de l'UNA

suite à la page 5

TABLE DES MATIÈRES

Le jugement Morgentaler 1
L'Assemblée générale annuelle . . . 3
Les techniques de la reproduction . 4
Un appel à la solidarité 5

RAPPORTS DES COMITÉS

Emploi (Bonnie Robichaud) 6
Formation et éducation 6
Appui aux femmes autochtones . . . 7
Justice 7
Politique étrangère 8
Survie de la planète 9
Minorités visibles et immigrantes . 9
Emploi (Mary Pitawanakwat) . . . 10

RAPPORTS RÉGIONAUX

Terre-Neuve et Labrador 11
Nouvelle-Écosse 11
Nouveau-Brunswick 11
Île-du-Prince-Édouard 12
Québec 12
Ontario Sud 14
Saskatchewan 14
Alberta 15
Territoires du Nord-Ouest 15
C.-B. Sud et centre 16
C.-B. Nord et Yukon 16

Un hommage à Carole Geller . . . 17
L'étude des structures 17

Photo de la page couverture :

Lorna Rapson Ferguson

Illustrations : Dawna Gallagher

Vol. 3, n° 2
Mars 1988

Action féministe est une publication du Comité canadien d'action sur le statut de la femme, 344, rue Bloor ouest, bureau 505 Toronto (Ontario) M5S 1W9.

Tél: (416) 922-3246 (A.T.M.E.)

Paraît huit fois par année.

Tarifs d'abonnement : Personnel, 15 \$; institutions, pays étrangers 25 \$.

ISSN 0831-3377

Rédaction: Elizabeth Amer
Coordination: Maxine Hermolin
Traduction: Gilbert Bélisle

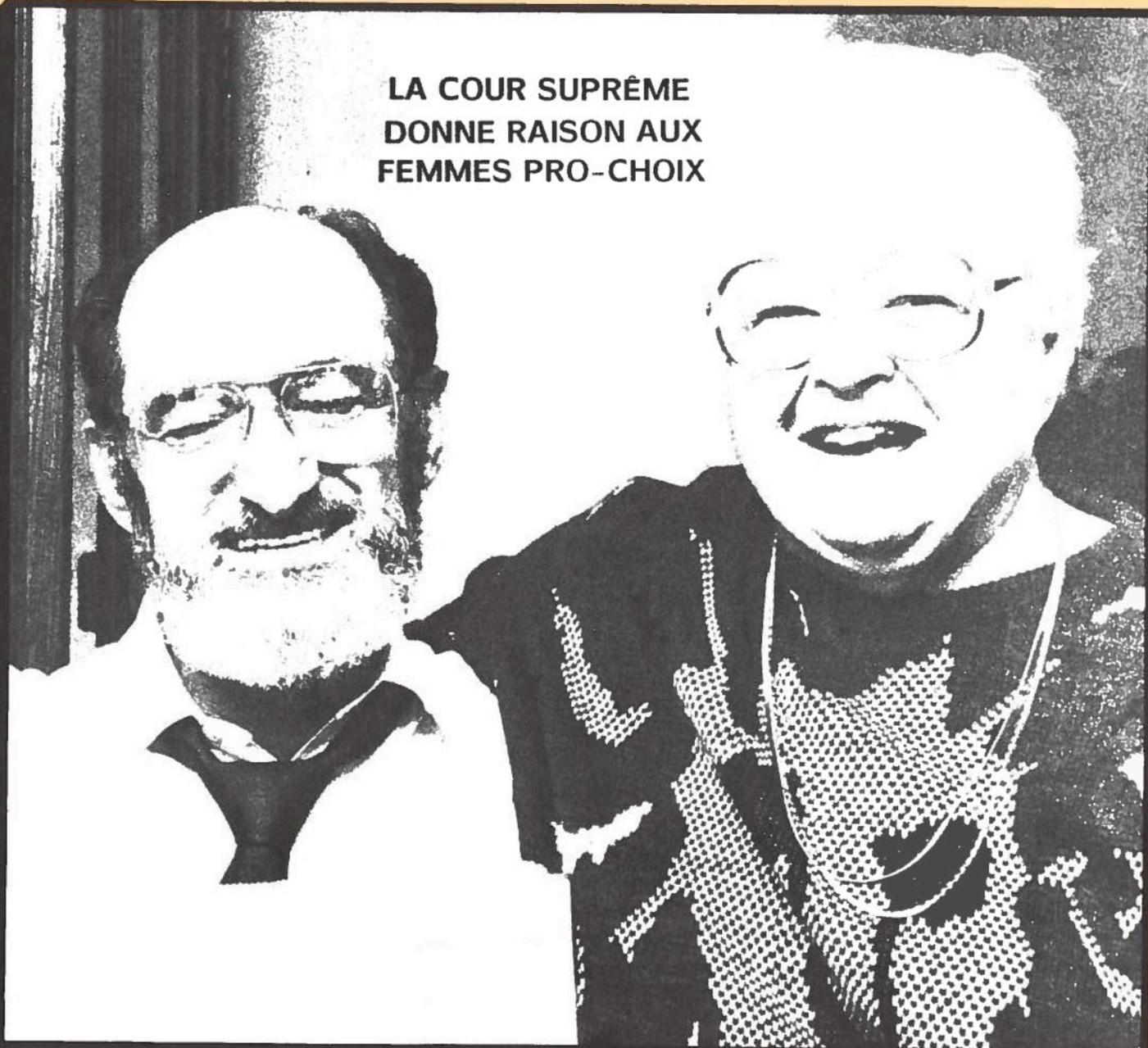
Nous acceptons les annonces et les nouvelles locales, mais nous ne sommes pas en mesure de retourner les manuscrits.

ACTION

féministe

NOUVELLES DU COMITE CANADIEN D'ACTION SUR LE STATUT DE LA FEMME

LA COUR SUPRÊME
DONNE RAISON AUX
FEMMES PRO-CHOIX



Vol. 3 N° 2

*Le docteur Henry Morgentaler et Norma Scarborough,
présidente, Association canadienne pour le droit à l'avortement*

Mars 1988

Comité canadien d'action sur le statut de la femme
344, rue Bloor ouest, suite 505
Toronto (Ontario) M5S 1W9
ISSN 0831-3377